

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08\_1580**

**Conventions avec la Direccte Ile de France et Sanofi  
(Fond de revitalisation)**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P (1)	M. Chicot (2)	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P (3)	M. Daudet.(4)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénêteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559 (2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585 (4) à partir de la délibération 1586

### Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

## Exposé des motifs

### A – Rappel

Le territoire compte plus de 98 % d'entreprises/associations de moins de 50 salariés, qui constituent un important vivier d'emploi pour les habitants du territoire. L'accompagnement des TPE/PME de notre bassin d'emploi est donc un enjeu important, notamment pour faciliter la création, le développement et le maintien de leurs emplois. Or, le dirigeant de la petite entreprise, qui n'a pas de service RH en interne, n'a pas toujours de connaissance dans le domaine des Ressources Humaines et il peut méconnaître les structures et dispositifs susceptibles de l'accompagner. Afin de faciliter la visibilité de l'offre de services RH et de faire monter en compétences le dirigeant sur ce champ, le territoire a développé une offre de service « appui RH des TPE/PME », dispositif de la Direccte Ile de France, qui s'inscrit dans l'offre d'accompagnement des entreprises au sein de la Direction du développement économique et emploi.

La mission Appui RH, intervient sur le principe du "guichet unique", apportant un premier niveau d'information RH généraliste et d'appui aux dirigeants de TPE (appui individuel ou ateliers collectifs) puis les orientent ensuite vers les partenaires compétents selon les thématiques Ressources Humaines abordées. L'appui RH permet également d'activer des leviers pertinents pour l'emploi : recrutement local, recherche de solutions pour des aides au recrutement, maintien en emploi et fidélisation des salariés, mise en réseau des TPE...

L'offre de service est déployée sur tout le territoire et s'appuie notamment sur quatre équipements économiques : La Fabrique à Cachan, le Centre de l'entrepreneuriat à Choisy le Roi, l'Hôtel d'entreprises 2 à Viry-Châtillon et Silver Innov, à Ivry-sur-Seine. La mission appui RH est constituée d'une équipe de 3,6 ETP (cheffe de mission, chargés de mission et assistante).

Sur les deux premières années du dispositif (juin 2017 à mai 2019), l'appui RH a été cofinancé par la Direccte Ile de France dans le cadre de l'appel à projet "Développement de l'emploi dans les TPE/PME".

### B - Eléments de bilan "service d'appui RH" 2<sup>ème</sup> appui RH (01/06/18 – 31/05/19)

Sur la deuxième année du dispositif, 267 structures (214 entreprises et 53 associations), ont bénéficié des services Appui RH, soit dans le cadre d'un suivi individuel, soit dans le cadre d'ateliers RH.

La mission « Appui RH » a pu apporter un premier niveau d'information RH généraliste, des outils RH et un appui à 89 dirigeants lors de suivis individuels sur les thématiques suivantes : Cadre légal, droit du travail, administration du personnel, recrutement, aides à l'embauche, formation/alternance, management, fidélisation, passage de seuils (ex. élections CSE)...

Pour professionnaliser le dirigeant sur la fonction RH, lui permettre de rencontrer les partenaires qui proposent une offre de service RH et d'être en contact avec d'autres dirigeants, le service appui RH a organisé 27 ateliers collectifs auxquels ont participé 250 dirigeants (209 entreprises différentes). Les ateliers ont été animés par les partenaires (Apec, Pôle emploi, CPAM, URSSAF, DGFIP, Opco Unifaf, Fafiec et Afdas, Groupement d'employeurs sport et loisirs), des cabinets experts RH ou les conseillers Appui RH de l'EPT. Principalement organisés au sein de quatre équipements économiques de l'EPT Grand-Orly Sein Bièvre, ils se sont également déroulés lors d'événements, de salons professionnels ou sur sollicitations des villes ou de partenaires (rendez-vous entrepreneuriat d'Orly Paris, Salon des entrepreneurs, Efrei entrepreneurs, Association Cancer Campus, agence Pôle emploi...).

L'embauche du premier salarié étant une étape cruciale, l'appui RH propose le programme « Premiers salariés : Mode d'emploi », qui se décline sous forme d'ateliers collectifs, d'entretiens individuels et de mise à disposition d'outils RH spécifiques. Sur la deuxième année du dispositif, 105 dirigeants ou porteurs de projet ont ainsi pu être accompagnés pour leur première embauche.

Au total, sur la 2<sup>ème</sup> année du dispositif, 421 actions ont été menées (une entreprise pouvant participer à plusieurs ateliers ou solliciter l'appui RH à plusieurs reprises). Cf. Bilan 2<sup>ème</sup> année de l'action appui RH des TPE/PME.

### C - Subventions de la Direccte Ile de France et de SANOFI (dans le cadre du fond de revitalisation)

Sur la troisième année du dispositif (1er juin 2019 au 31 mai 2020), la mission appui RH reconduira le type d'actions menées sur les deux premières années, en maintenant les mêmes objectifs en termes d'ateliers ou de suivi individuel. L'action s'inscrira par ailleurs dans le cadre de la plateforme de services mutualisée, en lien avec la démarche régionale Réseau#Leader.

Pour la troisième année du dispositif l'EPT a sollicité deux subventions :

- 20 000 € auprès de la Direccte Ile de France, dans le cadre de l'appel à projet "développement de l'emploi dans les TPE/PME et des GEIQ d'Île-de-France"
- 30 000 € auprès de SANOFI, dans le cadre du fonds de revitalisation concernant le Val-de-Marne.

Compte tenu des éléments précédents, il est proposé au conseil territorial de valider les conventions de subventionnement avec la Direccte Ile de France et avec Sanofi.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Considérant** la feuille de route de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en matière de développement économique et emploi approuvée en conseil territorial du 13 février 2018 qui positionne l'EPT comme porte d'entrée de l'accompagnement des entreprises, notamment sur l'appui RH des TPE/PME du territoire.

**Considérant** le soutien de la Direccte Ile de France et de Sanofi au projet "service appui RH des TPE/PME" de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Entendu** le rapport de M. Patrice Diguët ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve les conventions de subventionnement, annexées à la présente, avec :
  - la Direccte Ile de France dans le cadre de l'appel à projet « développement de l'emploi dans les TPE/PME et des GEIQ d'Île-de-France ;
  - SANOFI dans le cadre du fond de revitalisation concernant le Val-de-Marne.
2. Autorise le président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 82**

A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président



Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*



G I  
C A V V  
H V  
G R A N D  
F C - R T C Y  
S E I N E V  
B H I J È A V R E  
S V

Territoire productif  
et innovant

**Service Appui RH Grand-Orly Seine Bièvre**  
**Bilan 2<sup>ème</sup> année**  
**1er juin 2018 au 31 mai 2019**





## Préambule

---

Avec près de 700 000 habitants, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, qui regroupe 24 villes du Val de Marne et de l'Essonne, est le 2ème territoire de la Métropole du Grand Paris, en terme démographique, et le 3<sup>e</sup> territoire en nombre d'emplois et d'établissements (283 927 emplois et 52 407 établissements). Par sa diversité géographique et économique, des portes de Paris au nord de l'Essonne, par la présence de grands pôles économiques comme Orly-Rungis, par l'importance de ses filières innovantes (santé, numérique, matériaux, ingénierie urbaine...) et par ses grands projets d'aménagement et d'infrastructures, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre participe à l'attractivité et au développement de la Région Ile de France.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est composé à 98,3 % d'entreprises/associations de moins de 50 salariés (*Source : Insee, CLAP au 31/12/2014*), qui constituent un vivier de développement de l'emploi de proximité au bénéfice des habitants. Dans ce contexte, accompagner les TPE/PME de notre bassin d'emploi dans la création, le développement et le maintien de leurs emplois est un enjeu important.

Pour ce faire, l'EPT a répondu à l'appel à projet de la Direccte « Développement de l'emploi des TPE-PME » pour construire et déployer une offre d'appui RH, qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des entreprises mis en place par le Pôle développement économique de l'EPT, et en continuité avec les actions menées antérieurement (plateforme RH du Val de Bièvre et ateliers RH Seine Amont).

Ce bilan présente les actions réalisées sur la deuxième année du dispositif, soit du 1er juin 2018 au 31 mai 2019 : **270 entreprises** ont été bénéficiaires de l'offre de services Appui RH pour un total de **421 actions**. **27 Ateliers** RH ont été organisés.

### 1. Objectifs de l'action «Appui RH des TPE/PME du Grand-Orly Seine Bièvre»

L'appui RH a pour objectif de favoriser le développement des emplois au sein des TPE/PME du territoire en professionnalisant le dirigeant dans sa fonction RH, et en lui permettant d'avoir recours à l'offre de services existant sur le Grand-Orly Seine Bièvre.

Sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, l'offre de service en matière RH existe, mais elle est diffuse, et parfois incomplète. Par ailleurs, elle n'est pas appréhendée dans sa globalité, reposant sur de nombreux acteurs qui interviennent sur des thématiques RH distinctes : Pôle emploi, missions locales, Apec, Plie, Opco et Opacif, chambres consulaires, Aract, partenaires sociaux, services de l'inspection du travail et Direccte, Urssaf, CPAM, associations, centres de formation et écoles du territoire, Cité des métiers, clubs et réseaux d'entreprises... Enfin, certaines structures ont une action circonscrite à plusieurs communes, tandis que d'autres interviennent au niveau départemental, voire régional.

Pour le dirigeant de la TPE, il est donc parfois complexe de repérer l'offre de services, le dispositif ou la structure partenaire les mieux adaptés à ses besoins RH, lesquels ne sont par ailleurs pas toujours clairement exprimés. Cette difficulté se trouve accrue lorsque le dirigeant, expert dans son domaine d'activité, n'est pas formé en matière de Ressources Humaines et que l'exercice de cette fonction se limite à l'administration du personnel, parfois déléguée au Cabinet comptable.

Afin de faciliter la visibilité de l'offre de services RH, et faire monter en compétences le dirigeant sur ce champ, le territoire a développé une offre de service RH, qui propose des ateliers professionnalisants, des outils RH et un accueil de premier niveau. En fonction des problématiques identifiées, il oriente ensuite le dirigeant de la TPE/PME vers le partenaire et le dispositif répondant à ses besoins. L'appui RH du dirigeant permet également d'activer des leviers pertinents pour l'emploi : recrutement local, recherche de solutions pour des aides au recrutement, maintien des salariés « pépites » dans les TPE/PME...

## 2. Bénéficiaires et territoire de réalisation des actions.

L'offre de service d'appui RH s'adresse aux entreprises et associations de moins de 50 salariés, implantées sur l'une des 24 communes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, le Kremlin-Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine.

## 3. Démarche méthodologique

Positionné comme porte d'entrée de l'accompagnement des entreprises du territoire, l'un des enjeux de l'EPT est de soutenir le tissu économique existant. Dans ce cadre, et pour accompagner le développement des entreprises, la mission « Appui RH des TPE/PME » a été créée au sein du Pôle Développement économique et emploi. Cette mission est constituée d'une équipe de quatre personnes : une cheffe de mission et trois chargés de mission.

Le Groupe mission se réunit à une fréquence de deux fois par mois environ.

## 4. Les étapes de la mission

La mission a consisté à mener en parallèle une phase d'ingénierie et une phase opérationnelle, dans la continuité de l'offre de service déployée sur le territoire depuis plusieurs années (ateliers RH et plateforme RH).

### 4.1. Phase d'ingénierie

Cette phase d'ingénierie a consisté d'une part à réaliser un état des lieux de l'offre de services RH accessible, publique et gratuite existant sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, qu'elle soit portée directement par l'EPT ou par les partenaires territoriaux ou supra territoriaux, et d'autre part à construire l'offre de service et les outils RH à proposer aux entreprises. Elle s'est déroulée principalement sur les premiers mois du projet. Les informations évoluant régulièrement, l'ingénierie s'est poursuivie sur la deuxième année avec l'actualisation du répertoire des partenaires et celle des outils RH.

#### 4.1.1. Cartographie des partenaires intervenant sur le champ RH et répertoire de l'offre de services

Une cartographie des structures intervenant sur le champ RH ainsi qu'un répertoire de l'offre de services sont actualisés périodiquement (cf. Annexe 1). Ce document, à usage interne pour l'équipe Appui RH, présente les organismes, la thématique portée, le contact territorial et le coût du service.

#### 4.1.2. Entreprises cibles de l'offre de service

L'offre de service appui RH s'adresse aux entreprises et associations de moins de 50 salariés, sans restriction de secteur ou d'ancienneté.

Des ateliers spécifiques sont toutefois organisés pour les entreprises appartenant aux trois domaines d'activité stratégiques de l'EPT :

- Numérique/industries connexes : partenariat avec l'OPCO Fafiec-
- Santé/bien-être/autonomie - Ville de demain / ville durable : partenariat avec Silver Innov et l'association Cancer Campus
- Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire : partenariat avec le DLA et les Opco Unifaf et Unifaf

En 2019, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a été retenu parmi les 136 « Territoires d'industrie » en France, et a contractualisé avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2019-2022) afin de d'accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels. L'appui RH a ainsi proposé une fiche action pour les TPE/PME industrielles.



#### 4.1.3. Outils RH



Une trentaine d'outil RH créés par les chargés de mission appui RH de l'EPT sont proposés aux entreprises accompagnées. Ces outils, sont soit sous forme de « Kit », soit sous forme de « mémo ». Ceux-ci reprennent le logo appui RH de la Direccte et celui de l'EPT. Deux logos ont été créés « mémo » et « outils pratiques » constituant ainsi une identité visuelle cohérente avec le logo appui RH

Sur la deuxième année du dispositif **11 nouveaux outils** sont venus compléter le « catalogue » d'outils réalisés par l'appui RH (cf Annexe 2, liste des outils et annexe 3 exemples d'outils),

a) Kit « formalités premières embauche » : Ce kit remis aux entreprises créant leurs premiers emplois contient cinq modèles et exemples de documents :

- Mémo formalités premières embauches
- Modèles de courrier à l'inspection du travail 1ere embauche
- Exemple d'affichage obligatoire
- Exemple de document unique de prévention des risques
- Exemple de registre unique du personnel
- Liste centres de santé au travail du Val de Marne et de l'Essonne

b) Kit recrutement : pour faciliter les process de recrutement des employeurs et les professionnaliser sur cette mission, 6 outils sont proposés :

- Mémo entretien de recrutement
- Fiche recrutement
- Trame entretien
- Grille entretien
- Modèles de courrier suite entretien
- Jobboards Recrutement IT

c) Mémos : Les mémos permettent de synthétiser sur une feuille recto verso l'essentiel d'un sujet RH. 5 mémos sont proposés aux employeurs :

- L'activité partielle
- Loi stagiaires
- Le télétravail
- Le travail à temps partiel
- Les emplois francs (nouveau 2<sup>ème</sup> année)
- La rupture conventionnelle (nouveau 2<sup>ème</sup> année)
- Mesures en cas de difficultés économiques (nouveau 2<sup>e</sup> année)
- Les heures supplémentaires (nouveau 2<sup>ème</sup> année)

d) "KIT ELECTIONS CSE (nouveau 2<sup>e</sup> année)

- Guide « Mise en place des élections du CSE »
- Exemple note d'information au personnel mise en places élections
- Modèle de courrier invitation organisations syndicales
- Exemple de protocole d'accord pré électoral
- Exemple de note d'information d'organisation des élections
- Exemple de liste électorale
- Modèle de bulletin de vote

#### d) Outils RH des partenaires/experts et ceux accessibles en ligne :

Le service d'appui RH s'appuie également sur les outils RH proposés par les partenaires/experts (notamment lors des ateliers RH) ou ceux accessibles en ligne. Le service appui RH peut donc être amené à recommander au dirigeant les outils ou ressources suivants :

- Aides à l'embauche : panorama des aides, flyers, cerfa...
- Droit du travail et contrats : code du travail, modèles de courriers, panorama des contrats, liste des inspecteurs du Travail
- Entretien professionnel : grille d'entretien APEC ou OPCO
- Formation – compétences : plaquettes OPCO, guide des formations, fiches métiers, kit méthodologique ...
- Santé sécurité : Revue « Travail et changement », guide « risques tertiaires », liste des centres de santé agréés Direccte
- Rémunération : flyer urssaf le TESE, simulateur SGMAP...
- Supports sur la réforme de la formation professionnelle
- Supports de management : modalités de délégation, leviers de motivation et de responsabilisation des collaborateurs, gestion des conflits en entreprise

#### **4.1.4 Lieux accueillant l'offre de service RH individuelle et collective**

L'offre de service appui RH se décline au sein de quatre équipements économiques du territoire EPT Grand Orly Seine Bièvre. Sur la deuxième année de l'activité, ceux-ci ont proposé des permanences appui RH et accueilli des ateliers RH :

- La Fabrique, pépinière d'entreprises à Cachan : 7 ateliers organisés et permanence appui RH
- Le centre de l'entrepreneuriat à Choisy le Roi. : 8 ateliers organisés et permanence appui RH
- L'Hôtel d'entreprises de Viry-Chatillon : 3 ateliers organisés et permanence appui RH
- Silver Innov, pépinière d'entreprises à Ivry : 1 atelier organisé et permanence appui RH

Huit ateliers appui RH se sont également déroulés sur d'autres lieux, sur sollicitations de villes (Fresnes et Gentilly) et d'associations (Orly Paris, Efrei Entrepreneurs, La Mine et Cancer Campus), mais également Tour Orix à Choisy le Roi (ex siège de l'EPT) et au salon des entrepreneurs porte Maillot.

#### **4.1.5. Fiche projet synthétique de l'offre de service**

Une fiche synthétisant l'offre de service d'appui RH déclinée sur le territoire (cf. annexe 4) présente les objectifs, les publics et l'organisation de l'offre de service, sous différents axes :

- Le conseil individuel sur les thématiques RH
- Les ateliers RH
- La diffusion d'information RH et la conception d'outils
- Le lien de l'appui RH avec la GPECT et l'emploi local

## **4.2. Communication**

Pour faire connaître son offre de service, l'appui RH communique par plusieurs canaux :

- Invitations via emailing envoyées en moyenne à 2000 entreprises par atelier
- Participation à plusieurs types d'événements organisés par l'EPT la Direction du développement économique de l'EPT ou par ses partenaires (événements des clubs entreprises, rencontres entreprises au sein des équipements économiques ou des villes, assises du développement économique, forums emploi ou entrepreneuriat, réunions réseau #Leader de la Région...).
- Articles sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
- Plaquette « services d'appui RH » du Val de Marne
- Relai LinkedIn sur les ateliers organisés par l'appui RH sur le compte des chargés de mission
- Tweet sur le compte twitter de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

### 4.3. Actions menées sur la deuxième année d'activité

L'appui RH de premier niveau territorialisé est déployé au sein des équipements économiques du territoire et mis en œuvre selon deux modalités :

- En collectif, lors d'ateliers RH
- En individuel, lors de permanences physiques ou téléphoniques et lors de rendez-vous en entreprises

Pour la deuxième année de conventionnement, l'objectif global est fixé à **225 entreprises bénéficiaires** des services Appui RH.

De juin 2018 à mai 2019, **269 structures** (216 entreprises et 53 associations), ont bénéficié des services Appui RH. Au total, **421 actions** ont été menées (une entreprise pouvant participer à plusieurs ateliers ou solliciter l'appui RH à plusieurs reprises).

#### Programme « Premiers salariés : Mode d'emploi »

Sur le territoire, plus de 70% des entreprises ne comptent aucun salarié, représentant ainsi un important potentiel de création d'emploi. Or l'embauche du premier salarié est une étape cruciale puisqu'elle aura des répercussions financières, organisationnelles et juridiques sur l'entreprise.

Pour aider le dirigeant et sécuriser cette étape essentielle, le service appui RH de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a développé un programme spécifique « Premiers salariés : Mode d'emploi », qui se décline sous forme d'ateliers collectifs organisés au sein des pépinières d'entreprises, d'entretiens individuels et de mise à disposition d'outils RH spécifiques.

Le programme permet d'apporter au dirigeant les informations nécessaires, de l'outiller et de l'orienter vers les partenaires pertinents, sur les sujets suivants :

- Le besoin de recrutement (compétences et profil, missions, conditions et temps de travail...)
- Le process de recrutement et l'entretien d'embauche (Offre d'emploi, jobboards, entretien et sélection, non-discrimination à l'embauche...)
- Les obligations de l'employeur (droit du travail, convention collective applicable)
- Les différents types de contrats (mettant en avant le CDI avec période d'essai vs cas recours CDD)
- La rémunération du salarié, le coût pour l'entreprise et la prise en charge de la paie
- Les formalités d'embauche
- La santé et la sécurité des salariés (Médecine du travail, document unique, mutuelle...)
- Les aides à l'embauche mobilisables et le comparatif des différents dispositifs
- L'OPCO ainsi que les fédérations et syndicats professionnels dont dépend l'entreprise

Pour outiller le dirigeant, le kit « premier salarié » lui est transmis. Ce kit comprend un mémo récapitulatif des formalités à effectuer à l'embauche du premier salarié et à l'embauche des salariés suivants et les liens hypertextes vers les sites concernés (agirc/arcco, Net entreprises, Légifrance, le Tese, site d'information travail.emploi.gouv...).

Le kit comprend également les documents obligatoires suivants :

- Modèles de courrier informant l'inspection du travail de la première embauche
- Exemple de Document unique de prévention des risques
- Exemple d'affichage obligatoire
- Exemple de registre unique du personnel

Pour faire connaître cette offre de service, un article a été publié dans la newsletter de l'EPT (cf. Annexe (5)) : <http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects/premiers-salaries-mode-emploi/>

Sur la deuxième année du dispositif, **106 dirigeants ou porteurs de projet** ont pu suivre tout ou partie de ce programme. Ils en ont eu notamment connaissance par les chargés de mission création entreprises de l'EPT, par les partenaires du territoire accompagnant les porteurs de projet ou lors d'ateliers animés par les conseillers appui RH de l'EPT.

#### 4.3.1. Ateliers RH

Afin de faire connaître l'appui RH à un maximum de bénéficiaires, de développer et consolider les liens avec les partenaires et de favoriser les contacts entre entreprises, le format ateliers collectifs a été privilégié.

**27 ateliers RH ont été organisés** au sein d'équipements économiques à proximité des entreprises et sur des formats courts (demi-journée ou pause méridienne) plus adaptés aux contraintes du dirigeant (cf. liste Annexe 6).

Pour communiquer sur les ateliers, une programmation semestrielle a été réalisée (Cf. Annexe 7). Elle est téléchargeable en ligne et a fait l'objet d'un article sur la newsletter de l'EPT :

<http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects/appui-rh-les-ateliers-a-venir/>

Au total, les ateliers ont réuni **250 entreprises** (208 entreprises différentes). Ces ateliers ont permis :

- d'élargir les compétences des dirigeants sur les thématiques RH et de les informer sur l'évolution des dispositifs
- de les mettre en contact avec les partenaires du territoire
- de favoriser la mise en réseau entre entreprises du territoire, permettant ainsi de développer un vivier pour des échanges et des collaborations entre dirigeants

Ces ateliers ont été animés par des partenaires, par les chargés de mission appui RH de l'EPT ou par des consultants extérieurs. A l'issue de chaque atelier, le support de présentation et les outils RH présentés ont été envoyés aux participants.

##### a) Ateliers animés par les partenaires :

Onze ateliers ont été animés par les partenaires de l'appui RH : l'APEC, Pôle emploi, la CPAM, l'URSSAF, les Opco Unifaf, Fafiec et Afdas, le groupement d'employeurs sport et loisirs et la DGFIP.

##### Ateliers animés par l'APEC :

Le partenariat avec l'Apec est particulièrement dynamique. 4 ateliers ont été animés par Frédérique Thiriot, consultante relations entreprises sur quatre équipements du territoire, ayant permis à 37 entreprises de monter en compétences.

- « **L'entretien professionnel** », le 3 juillet : à Choisy le Roi (Tour Orix) a permis à **12 entreprises** de comprendre le cadre dans lequel s'inscrit l'entretien professionnel, de leur fournir une méthodologie et des outils pratiques.
- « **Mener un entretien d'embauche efficace** », le 6 Novembre à l'hôtel d'entreprises de Viry Chatillon a permis à **7 entreprises** de renforcer leurs compétences et leur efficacité en entretien, d'améliorer leur technique de questionnement, et de repartir avec des outils concrets.
- « **Investiguez les soft skills en entretien d'embauche !** » le 14 février à La Fabrique (Cachan) et le 29 mars au Centre de l'entrepreneuriat (Choisy) a permis à **18 entreprises** de revoir les fondamentaux de l'entretien de recrutement en développant plus spécifiquement les questionnements sur les savoir-être, qui montent en puissance dans le processus de recrutement.



##### Ateliers animés par les OPCO :

Trois ateliers ont été organisés par les Opco, à destination de leurs adhérents sur le territoire :

- **L'Afdas**, le 27 septembre au Centre de l'entrepreneuriat (Choisy-le-Roi)
- Le **Fafiec**, le 18 octobre, à la Fabrique (Cachan)
- **Unifaf**, le 18 avril 2019, à Silver Innov (Ivry)



**Afdas. Fafiec =**  **uniformation** 

**30 entreprises** ont ainsi pu mieux cerner les points clé de la loi du 5 septembre 2018 qui modifie en profondeur la gouvernance et le financement du système de **formation professionnelle**. Les ateliers ont également permis aux Opco de présenter leur offre de service ainsi que le dispositif « appui-conseil RH », cofinancé par la Directe Ile de France.

L'Opco **Uniformation** a également été présent à la Fabrique lors de 6 demi-journées de permanence territoriale.

Ateliers animés par d'autres partenaires :

« **Recrutement par compétences et emplois francs** », animé par l'agence Pôle emploi de Viry Chatillon, le 5 octobre, a permis de présenter à **9 entreprises**, l'offre du service public de l'emploi, le nouveau site de recrutement "Approche compétences" et les aides à l'embauche mobilisables, notamment les dispositifs de formation avant l'embauche et l'immersion préalable au recrutement ainsi que le dispositif emplois francs... Suite à cet atelier, deux personnes ont été recrutées en emploi francs.



« **Le prélèvement à la source** », animé par la DGFiP, le 23 novembre à la Fabrique, a permis à **13 entreprises** de mieux cerner comment gérer la mise en place, les modalités, et les impacts pour l'entreprise et les salariés de ce changement majeur .

« **Rencontre avec la CPAM et l'URSSAF** », le 6 décembre à la Fabrique a réuni **9 entreprises**, qui ont ainsi pu rencontrer les conseillers de ces deux organismes. Le service employeurs de la CPAM et l'URSSAF ont ainsi pu présenter leurs services ; et apporter des conseils, appui technique et réponses à leurs questions, notamment sur la législation en vigueur en matière de cotisations sociales, maladie et accident du travail.



« **Paie, mutualisation de salariés : des solutions d'emploi sur mesure pour les associations** », animé le 14 mai par le Groupement d'employeurs Sport et Loisirs, à la Ressourcerie La Mine à Arcueil a permis à **6 associations**, de mieux connaître les solutions d'emploi à temps partagé et de gestion administrative facilitée. Un atelier Co organisé avec la mission ESS de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, qui a été mis en ligne sur le site internet de l'EPT /<http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects/associations-un-atelier-pour-des-solutions-emploi/>



b) Ateliers animés par des consultants/intervenants :

Six ateliers ont été animés par des prestataires externes, experts sur la thématique concernée et ont permis à 56 dirigeants d'entreprises de monter en compétences sur les sujets proposés :

« **La réforme du Droit du Travail** », le 26 juin au centre de l'entrepreneuriat de Choisy, animé par Maître Mathieu Baronet, avocat en Droit social, du Cabinet FB Associés, cet atelier auquel ont participé **14 dirigeants**, a mis l'accent sur les aspects de la réforme impactant plus particulièrement les TPE/PME.



« **Quelle politique de rémunération pour fidéliser vos équipes ?** », animé par le Cabinet Terre d'enVol, le 15 novembre à Choisy-le Roi (tour Orix) a permis à **9 entreprises** de mieux connaître et choisir les outils de rémunération adaptés à leur projet d'entreprise (Epargne salariale, Prévoyance collective, PEE, PERCO, Rémunération variable... ).

« **Réussir l'accompagnement et le tutorat des salariés en PEC** »  
**16 associations** ont participé à deux temps forts organisés à la Fabrique, en partenariat avec le DLA du Val de Marne dans le cadre du mois de l'ESS :

- le 29 novembre, un théâtre forum animé par la Compagnie Arc en ciel Théâtre a permis aux associations et partenaires présents de mettre en scène et analyser leurs pratiques d'accueil et d'accompagnement de salariés éloignés de l'emploi.

- le 13 décembre, une journée de formation, animée par le Cabinet Com par enchantement a permis aux structures présentes de monter en compétences managériales sur les questions d'intégration et le tutorat du salarié



« **Le conseil des prud'hommes vu de l'intérieur** », animé par le Cabinet Maat Juris Consulting 0 LA Fabrique le 19 mars a permis à **8 entreprises** de d'identifier les moyens de désamorcer le conflit avec un salarié, et de découvrir les coulisses et le fonctionnement de la juridiction prudhommale.

« **Les outils d'une délégation efficace et motivante** », animé par le Cabinet Terre d'enVol, le 23 mai au Centre de l'entrepreneuriat a permis à 9 dirigeants d'identifier leur capacité à déléguer, et de repérer les missions à déléguer et les collaborateurs concernés.



c) Ateliers animés par les conseillers RH de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre du programme « Premiers salariés : Mode d'emploi » (cf. page 4). Ils sont organisés dans le cadre de salons/forums, sur sollicitations de partenaires, de villes, ou lors d'ateliers appui RH. Sur la deuxième année, 10 ateliers ont été organisés et ont réuni 90 entreprises et porteurs de projet.

« Devenir employeur, quelles implications » :

- Le 9 Octobre pour les étudiants d'Efrei entrepreneurs : 9 participants
- Le 5 février : master class cancer campus : 3 participants

« Premiers salariés : Mode d'emploi » :

- 16 octobre au Centre de l'entrepreneuriat : 5 participants
- 8 novembre aux RdV de l'entrepreneuriat d'Orly-Paris : 12 participants
- 29 janvier au Centre de l'entrepreneuriat : 3 participants
- 7 février, salon des entrepreneurs Porte Maillot : Plus de 80 participants (dont 39 ont complété la feuille d'émargement).

L'atelier a également permis de communiquer sur le service Appui RH qui couvre l'ensemble de l'Île de France ainsi que sur l'annuaire web RH. Un article sur le salon a été publié sur le site de l'EPT :

<http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects/le-territoire-au-salon-des-entrepreneurs/>

- 11 février dans le cadre de l'événement entrepreneurial organisé par la ville de Fresnes « Fresnes entreprend avec vous » : une quinzaine de participants (feuille d'émargement non transmise par la ville).
- 25 mars dans le cadre de la quinzaine de l'économie de proximité à Gentilly : 4 participants.
- 17 mai à l'Hôtel d'entreprises de Viry-Châtillon : 4 participants

« Le contrat de travail : les réflexes à adopter – Les erreurs à éviter » :

- Le 19 décembre au Centre de l'entrepreneuriat : 11 participants

#### 4.3.2. Accompagnement individuel des dirigeants de TPE/PME

Le service « Appui RH » qui intervient sur le principe du « guichet unique », apporte un premier niveau d'information RH généraliste et de conseil à la TPE. En fonction du besoin exprimé, il assure ensuite un rôle d'interface et oriente le dirigeant vers l'offre de service partenariale adaptée. Par ailleurs, pour permettre de structurer les rendez-vous individuels et aborder les différentes thématiques RH, un questionnaire support de rendez-vous est utilisé (cf. annexe 8).

Sur la première année du dispositif, le service Appui RH a traité **173** questions en **information/accompagnement individuel**, soit dans le cadre de rendez-vous face à face (39 %) soit par mail ou téléphone (61 %), sur les thématiques suivantes :

- Cadre légal, droit du travail, Administration du personnel : 72 actions
- Recrutement : conseils sur process de recrutements (diagnostic, outils RH, préconisations, jobboards...) et aides à l'embauche : 61 actions
- Formation/Alternance : information du dirigeant sur ses obligations légales en matière de formation et mise en relation avec son organisme collecteur (OPCA/OPACIF). Informations et conseils pour favoriser le développement des compétences des salariés et l'adaptation aux mutations économiques. Accompagnement dans la mise en œuvre de contrats en alternance et liens avec les écoles du territoire et missions locales Formation/Alternance : 18 actions
- Entretien généraliste RH, management, fidélisation : 22 actions



En fonction de la thématique abordée, le service d'appui RH a pu, le cas échéant, orienter les dirigeants vers les dispositifs et partenaires adaptés, notamment :

- Les prestations de conseil RH co-financées par la Direccte et les OPCA
- Le Service Public de l'emploi et les structures institutionnelles permettant à l'entreprise de bénéficier d'aides à l'embauche et de conseils juridiques (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Direccte services mutations économique et inspection du travail, APEC ...)
- Les structures d'administration du personnel (Services de santé au travail, Urssaf, le Tese, caisses de retraite, service employeur de la CPAM, net entreprises, SGMAP...)
- Les partenaires et acteurs de la formation : OPCO/OPACIF, écoles et centres de formation, développeurs de l'alternance...
- Les structures d'accompagnement et de financement (Chambres consulaires, France Active, DLA, BGE ADIL, clubs et réseaux d'entreprises, Région, PRE, syndicats et fédérations professionnels...)

A noter que les entreprises accompagnées par l'appui RH peuvent faire l'objet d'un portrait sur le site de l'EPT, à l'instar de Quizz Coach :

<http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects/quiz-coach-start-up-fresnoise-dediee-aux-revisions-en-ligne/>

#### 4.3.3. Réseau de l'offre de services RH aux TPE-PME de la Direccte UT 94

Les membres du groupe projet appui RH de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ont participé à 8 réunions et sessions techniques du réseau de l'offre de service RH mises en place par la Direccte UT 94 :

- Réunion de travail sur flyer appui RH : 3 réunions
- Session technique Droit du travail animée par les services de l'inspection du travail à la Direccte le 01/06
- Atelier rencontre avec les services de la Direccte , le 13 novembre
- Comité de pilotage appui RH CCI/CMA : le 22 mars 2019
- Conférence sur l'intelligence économique à la préfecture du Val de Marne : 11 décembre
- session technique sur la prévention des risques psychosociaux et la mise en place d'une démarche QVT, le 16 mai

Ces sessions ont permis, d'une part, aux chargés de mission appui RH de se professionnaliser et d'autre part, d'être partie prenante dans la dynamique réseau portée par le service mutation économique de la Direccte UT 94.

#### 4.3.4. Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Le service appui RH a activement participé au groupe de travail mis en place par la Direction des politiques d'insertion des travailleurs handicapés à la Direccte du Val de Marne, dans le cadre du PRITH (participation à 5 réunions).

L'appui RH de Grand-Orly Seine Bièvre a été membre du groupe de travail restreint, pour organiser un événement sur la thématique du handicap à destination des employeurs du Val de Marne. Cet événement intitulé « travail et handicap, les clés de la réussite » s'est tenu le 28 mars à l'UPEC de Créteil et a réuni de nombreux partenaires et entreprises. Le service appui RH de Grand Orly Seine Bièvre a été présent pour tenir un stand avec la CMA 94 afin de présenter l'offre de service appui RH.





## 5. Partenariats et dynamique territoriale

### 5.1. Partenariats développés

L'appui RH intervient en complémentarité et a pour objectifs de faire connaître l'offre de services des partenaires et d'organiser des ateliers RH sur les thématiques qu'ils portent :

Direccte : Orientation vers le service mutations économique (fonds de revitalisation notamment), vers les services de l'inspection du travail et vers le service activité partielle.

Chambres consulaires 91 et 94 : Une convention de partenariat entre les 4 chambres consulaires du 91 et du 94 a été formalisée. Un paragraphe est dédié à l'offre de service appui RH portée par chaque structure, afin d'assurer l'articulation, l'efficacité et la pertinence de l'offre de service proposée aux TPE/PME du territoire. Un atelier a été coorganisé avec la CCI 91 en mars 2018 à Viry-Châtillon.

Service Public de l'emploi : Orientation vers l'offre de services et transmission des contacts territoriaux (11 agences Pôle emploi, 7 missions locales et 4 Cap emploi). Organisation d'un atelier sur les aides à l'embauche en octobre 2018 avec l'agence Pôle emploi de Viry Chatillon. Participation au forum emploi de l'Haÿ-les-Roses en septembre 2018 organisé par la mission locale Bièvre Val de Marne.

APEC : Orientation vers l'offre de services et organisation de quatre ateliers en juillet et novembre 2018, février et mars 2019.

VMAPI et Essonne Active (réseau France Active) : Premier niveau d'information et de conseil RH aux entreprises bénéficiaires d'un financement, notamment celles créant leur premier emploi. Le service appui RH participe également régulièrement aux comités VMAPI.

BGE Adil 94 et BGE Paris : Premier niveau d'information et de conseil RH aux porteurs de projet accompagnés par la BGE lorsque leur activité nécessite la création d'un emploi à court terme.

DLA 91 et 94 : Orientation des associations vers l'offre de services. Co-organisation de deux ateliers (dans le cadre du mois de l'ESS).

Fafiec, Afdas, et Unifaf : Orientation vers l'offre de service des Opco. Animation de trois ateliers destinés à leurs adhérents.

Uniformation : Orientation vers l'offre de service et permanences à la Fabrique (pépinière d'entreprises).

CPAM Val de Marne : Animation d'un atelier.

URSSAF Val de Marne : Animation d'un atelier.

SGMAP : Orientation sur le simulateur du SGMAP (le service appui RH a participé à plusieurs open lab et organisé sur la première année un atelier utilisateur pour tester l'outil).

Orly Paris : Participation aux rendez-vous de l'entrepreneuriat en novembre 2018 (animation d'un atelier).

Club d'entreprises Val de Bièvre, Club Développement et partage, club Orly Business : Participation aux événements et information sur les actions des clubs.

Action logement : Information des entreprises sur l'offre de service de logement des salariés. Convention signée entre l'EPT et Action logement.

Silver Innov, Efrei entrepreneurs et Association Cancer Campus : Accueil d'Ateliers RH.



## 5.2. Le service Appui RH : un dispositif pour favoriser l'emploi local et la GPECT

Un des objectifs de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est de favoriser le maintien et le développement des emplois et des compétences sur le territoire, notamment pour les habitants des 24 communes de l'EPT.

Pour favoriser l'emploi local, le service Appui RH propose de diffuser des offres d'emploi et de stage des TPE suivies aux structures du territoire au contact du public. Le service propose également aux entreprises qui le souhaitent de les représenter lors des forums emploi locaux.

En 2018, le service appui RH était présent au forum emploi de l'Haÿ-les-Roses (25 septembre), (article paru sur le site de l'EPT : <http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects/lept-au-forum-de-lemploi-de-lhay-les-roses/>) et au Handicafé de Cachan le 27 novembre. Ce lien local se fait également « au fil de l'eau », et certains partenaires transmettent des candidatures de personnes du territoire en recherche d'emploi ou d'alternance. En fonction des profils, le service Appui RH transmet ensuite les CV aux entreprises susceptibles d'être intéressées.

Concernant la GPECT, le service appui RH a participé à plusieurs groupes de travail de la mission « emploi-insertion-formation » de l'EPT pour contribuer à la réflexion et apporter son expertise en matière d'accompagnement RH des TPE/PME.

## 5.3. L'appui RH : Un dispositif qui participe au développement de l'Economie Sociale et Solidaire

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre, territoire inclusif, innovant et durable est engagé pour le développement d'une économie sociale et solidaire, qui crée des emplois durables, non délocalisables et ouverts à des personnes en rupture avec le marché de l'emploi. Au sein de la Direction du Développement économique, une mission ESS anime un réseau d'acteurs et agit sur les leviers qui permettent d'impulser, soutenir et développer les projets au service d'une économie responsable et solidaire. L'appui RH, contribue à ce soutien puisque parmi les bénéficiaires, près de 20 % sont des structures de l'ESS (53 associations).

Concernant les partenariats développés, l'appui RH oriente les structures vers l'offre de services du DLA (Dispositif local d'accompagnement, à destination des structures associatives, porté par la BGE ADIL sur le Val de Marne), notamment pour des diagnostics d'accompagnement. Réciproquement, lorsqu'un besoin RH est identifié lors de diagnostics, le DLA transmet à la structure accompagnée le contact du chargé de mission appui RH, qui pourra prendre le relais. Sur cette deuxième année du dispositif, l'appui RH a également organisé, en partenariat avec le DLA, deux ateliers plus spécifiquement destinés aux associations sur la thématique du « Parcours emploi compétences ».

Autre partenaire incontournable depuis le démarrage du dispositif, l'appui RH a proposé à Uniformation, Opco de la cohésion sociale, une permanence bimestrielle à la Fabrique. L'ancrage territorial, les échanges réguliers avec la conseillère et une bonne connaissance réciproque de l'offre de service favorisent le développement des compétences des salariés de structures de l'ESS.

## 6. Gouvernance

Le service appui RH a constitué un comité de pilotage d'une trentaine de personnes : la Direccte, les chambres consulaires du Val de Marne et de l'Essonne (également porteuses du dispositif appui RH) et les principaux partenaires. Le comité de pilotage de la deuxième année a été organisé le 22 mars 2019 et a réuni, outre les membres de la mission appui RH et collègues de l'EPT, une quinzaine de partenaires et une entreprise venue témoigner sur le service appui RH de l'EPT.



Le comité de pilotage a permis de présenter le bilan de la première année, d'échanger sur les actions à mener en 2019 et de partager l'actualité de chacun.

## **7. Facteurs de réussite du dispositif**

Pour fonctionner efficacement, le service Appui RH doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs types d'acteurs : les partenaires, les clubs/réseaux d'entreprises et les entreprises elles-mêmes. La qualité du travail partenarial et en réseau est donc le premier facteur de réussite du service Appui RH.

### **7.1. Les partenariats**

Le dispositif Appui RH comporte une dimension partenariale prépondérante. Ces partenariats permettent d'une part au service de jouer son rôle de « prescripteur » auprès des entreprises, et d'autre part de s'appuyer sur ses partenaires pour se faire connaître auprès des entreprises, instaurant ainsi une véritable relation « gagnants-gagnants ».

Pour que cette prescription s'exerce pleinement et efficacement, il est donc indispensable d'avoir une connaissance fine et actualisée des structures qui proposent une offre de service, des conditions pour accéder à cette offre et des outils et dispositifs RH à mobiliser.

Le partenariat doit également être diversifié et s'appuyer à la fois sur le service public de l'emploi, les chambres consulaires, les OPCO, les associations et réseaux d'entreprises, les structures d'accompagnement à la création d'entreprise...

### **7.2. Le lien avec les entreprises**

Le service Appui RH est intégré à la Direction du développement Economique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ce rattachement favorise grandement le lien avec les entreprises du territoire, notamment grâce aux chargés de mission entreprises, déjà en contact avec les TPE, et aux différents événements organisés à leur intention par le territoire (petits déjeuners thématiques, ateliers, conférences...). Il permet également un accès facilité et actualisé aux fichiers qualifiés. Par ailleurs, l'ancrage au sein de pépinières/hôtels d'entreprises est également un facteur clé et un atout pour faciliter le lien avec les dirigeants de TPE/PME et les porteurs de projet qui y sont hébergés ou accueillis.

### **7.3. Le réseau des entreprises accompagnées par le service Appui RH**

Le service Appui RH favorise la mise en réseau des entreprises bénéficiaires. Le dispositif permet, d'une part, par le « bouche à oreilles » de faire connaître l'offre de service, et d'autre part de capitaliser les expériences et informations RH recueillies auprès des entreprises. Le service Appui RH est également un facilitateur de lien des entreprises entre elles, facilitant les échanges lors des ateliers, et en mettant en contact les entreprises (recherche d'un fournisseur, d'un partenaire, d'un prestataire...).

### **7.4. Une approche sectorielle à privilégier**

Une approche par secteur d'activité est particulièrement intéressante, dans la mesure où l'offre de services Appui RH est plus qualitative : meilleure connaissance de la convention collective, des métiers spécifiques, des fédérations professionnelles, des OPCO, des écoles et formations, des évolutions et mutations économiques du secteur/métier...

## **8. Difficultés rencontrées et points de vigilance**

La mission Appui RH a débuté dans un contexte de structuration de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, interdépartemental, avec de nouveaux territoires à (dé)couvrir et de nouveaux partenaires. Elle a par ailleurs dû démarrer son activité dans des délais relativement contraints et a mené conjointement la phase d'ingénierie et la phase opérationnelle. Cette complexité a conduit à revoir à la baisse les objectifs de suivi individuel pour privilégier des actions collectives.

Pour la suite du dispositif, plusieurs points de vigilance peuvent être soulignés :

- Positionnement de l'offre de services Appui RH : Intervenant en prescripteur et appui de premier niveau, elle doit donc être bien positionnée afin de ne pas être perçue par les entreprises comme un service RH partagé.
- Droit du travail : Certaines entreprises contactent l'appui RH pour des informations et des conseils juridiques. Il est donc important de limiter l'offre de service à de l'information de premier niveau (ex : obligations légales, respect des procédures...) et d'orienter ensuite vers le partenaire compétent qui pourra ensuite apporter un conseil juridique.
- Actualisation des connaissances des chargés de mission Appui RH : les informations communiquées aux entreprises doivent être fiables et à jour. Il est donc important d'être constamment en veille sur l'évolution des dispositifs, du droit du travail et de l'actualité sociale et réglementaire, particulièrement mouvants.



## Annexes

N°	Descriptif
1	Cartographie des structures intervenant sur le champ RH et répertoire de l'offre de service
2	Liste des Outils RH créés par le service Appui RH de l'EPT et exemples
3	Exemples d'outils RH créés par le service Appui RH de l'EPT
4	Fiche synthétique de l'offre de service
5	Articles Newsletter EPT 1ers salariés et salon des entrepreneurs
6	Liste des ateliers RH 2 <sup>e</sup> année
7	Programme ateliers ateliers RH premier semestre 2019
8	Questionnaire support rdv entreprises



# Annexe 1 - Cartographie et répertoire des structures (extrait)



## Appui RH des TPE/PME de Grand-Orly Seine Bièvre

### REPERTOIRE OFFRE DE SERVICE RH - DEPARTEMENT 94

Organisme	Thématique	Services RH	CONTACT	mail	COUT
OPCA	Généraliste	Appui RH cofinancé par Direccte et OPCA de l'entreprise	cf site internet : <a href="http://idf.direccte.gouv.fr/Aide-et-conseil-RH-PME-17796">http://idf.direccte.gouv.fr/Aide-et-conseil-RH-PME-17796</a>	cf. opca	Pris en charge par l'OPCA et la Direccte. Reste à charge de l'entreprise variable
DIRECCTE	DROIT DU TRAVAIL	Informations juridiques relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives, à la Jurisprudence Sociale.	Immeuble le Pascal Avenue du Général de Gaulle - CS 90043 94046 CRETEIL Cedex par tél : 01.49.56.29.44 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30. Infos sur place: 9h00 à 12h00 ( RV nécessaire pour IT ou autres services)	idf-ut94.direction@direccte.gouv.fr  <a href="http://idf.direccte.gouv.fr/sites/idef.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/annuaire_sections_intern_e_t_val_de_marne_2017_06.pdf">http://idf.direccte.gouv.fr/sites/idef.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/annuaire_sections_intern_e_t_val_de_marne_2017_06.pdf</a>	Gratuit
	DIFFICULTES	Activité partielle : pour surmonter des difficultés conjoncturelles. Elle permet d'indemniser les heures non travaillées de vos salariés et de soulager temporairement la trésorerie de votre entreprise.	<b>Chantal EVRAERD</b> TEL : 01.49.56.29.17 Unité Départementale du Val-de-Marne Immeuble le Pascal Avenue du Général de Gaulle - CS 90043 94046 CRETEIL Cedex	chantal.evraerd@direccte.gouv.fr	Gratuit
	Mutations écoss et fond de recitization	Orienter et accompagner les mutations économiques	<b>Peggy TRONY</b> Chargée de mission mutations économiques 01 49 56 29 41 / 07 60 54 46 32 Unité Départementale du Val-de-Marne Immeuble le Pascal Avenue du Général de Gaulle - CS 90043 94046 CRETEIL Cedex	peggy.trony@direccte.gouv.fr	Gratuit
CCIP 94	généraliste	Service "Appui RH" (Prioritairement T10 et T11)	<b>Alice OLIVIERI</b> 01 49 56 57 11	aolivieri@cci-paris-idf.fr	Gratuit
		ARDAN (intégration d'un manager pendant 6 mois pour assurer un projet de développement)	<b>Elisabeth VALLERAND</b> 01 49 56 57 25	ewallerand@cci-paris-idf.fr	Gratuit
	DROIT DU TRAVAIL	INFOREG: espace ressources et documentation de la CCIP en Droit Social, fiscal et d'entreprises, avec des documents types ( contrat de travail...). <b>Vérifier si tjs d'actualité</b>	0820 012 112		150   HT/h
	diag rh	"DIAG RH" : pré-diagnostic Ressources Humaines pour accompagner les dirigeants et les responsables RH de TPE et PME dans leur gestion du personnel. Le Pré-Diagnostic RH est un outil d'aide à la décision des pratiques Ressources Humaines dans l'entreprise.	<b>Alice OLIVIERI</b> Tel: 01 49 56 57 11	aolivieri@cci-paris-idf.fr	Gratuit ?
CMA	Généraliste	Service "Appui RH" (Prioritairement T10 et T11)	<b>Thomas PEREZ-VETILLARD</b> Conseiller RH 01 49 76 50 41	tperezvetillard@cma94.com	Gratuit
	GPEC	Diagnostic GPEC : Dispositif d'accompagnement à la gestion des Ressources Humaines pour les entreprises artisanales; les chefs d'entreprise artisanales peuvent bénéficier d'un diagnostic gratuit et de conseils personnalisés en RH.			Gratuit
	GPEC	COMAFOA : Référentiel métier (40 métiers disponibles), utilisé dans le cadre du diagnostic GPEC et pour aider l'entreprise à bâtir son plan de formation			Gratuit
	juridique	Conseil juridique			recrutement en cours
POLE EMPLOI	recrutement	Conseil en recrutement : Aide à la description du poste - Aide à la rédaction de l'annonce - Mise en ligne des offres d'emploi - Pré sélection de candidats - pré -entretiens et informations collectives - Mesures d'aide à l'embauche et conseil		cf contacts onglet SPE	Gratuit
MISSIONS LOCALES	recrutement	Conseil en recrutement et aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans		cf contacts onglet SPE	Gratuit
CAP EMPLOI	Recrutement	Conseil en recrutement et aides à l'embauche des salariés RQTH		cf contacts onglet SPE	Gratuit
APEC	recrutement	Recrutement de cadres et jeunes diplômés Bac + 3	<b>Frédérique THIRIOT</b> 29r31, rue Victor Basch 94300 Vincennes 01 77 48 81 52 - 06 98 64 98 50	frederique.thirirot@apec.fr	Gratuit
	recrutement	Sourcing plus : Service de présélection dédié aux TPE/PME			Gratuit



Développement de l'emploi des TPE/PME en Grand-Orly Seine Bièvre

## Appui RH des TPE/PME de Grand-Orly Seine Bièvre

### REPERTOIRE OFFRE DE SERVICE RH - DEPARTEMENT 94

Organisme	Thématique	Services RH	CONTACT	mail	COUT
<b>MDPH</b>	<b>Handicap</b>	obtenir une reconnaissance de handicap	Département du Val de Marne Immeuble Solidarités 73 Voie Félix Eboué 94046 CRETEIL CEDEX Tél: 0143 99 79 00	mdph34@cg94.fr	Gratuit
<b>AGEFIPH</b>	<b>Handicap</b>	Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées	<b>Isabelle DAROLLE</b> Déléguée régionale adjointe - Pôle Entreprises Immeuble Le Baudran 2137 rue de Stalingrad - 24/28 Villa Baudran 94110 ARCUEIL Tél : 0 800 11 10 03	i-darolle@agefiph.asso.fr	Gratuit
<b>ALTHER</b>	<b>Handicap</b>	Mobiliser, informer et accompagner les entreprises pour satisfaire leur obligation d'emploi de personnes handicapées	<b>Nathalie DAVID-LANCELOT</b> 48 rue Denis Papin 94200 Ivry-sur-Seine Tél. 01 45 16 26 74 GSM 06 88 82 42 28 Alther 94 - Julien MERVAILLIE	ndavidancelot.alther@areram-ho.com jmerveille.alther34@areram-ho.com	Gratuit
<b>Sameth</b>	<b>Handicap</b>	Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) aide les entreprises et les salariés handicapés à assurer le maintien dans l'emploi.	<b>Maria ALVES</b> Chargée de Mission Sameth 94 33 avenue Paul Vaillant Couturier 94400 Vitry sur Seine Tel: 06 89 48 04 77	maria.alves@sameth94.fr	Gratuit
<b>BGE Adil</b>	<b>Accompagnement et ou Financement</b>	BGE ADIL Boutique de Gestion, association d'accompagnement à la création à la reprise ou au développement d'une entreprise.	<b>Malik HADJALI</b> Conseiller antenne de Cachan - 1113 av. de la division leclerc 0145 80 51 55	hadjali@bge-adil.eu	Gratuit
<b>VMAP1</b>	<b>Accompagnement et ou Financement</b>	Facilite l'accès au crédit bancaire des créateurs / repreneurs d'entreprise et finance le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires et les associations	<b>Pierre CAPRON</b> Directeur 85-87 avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL Accueil TPE : 01 43 91 13 33 Accueil ESS : 01 43 91 13 86 Esthelle RINDRAPITCKY Déléguée territoriale Ouest VMAP1 Permanence à la Fabrique	esthelle.rindra@vmapi.org	Gratuit
<b>DLA</b>	<b>Accompagnement et ou Financement</b>	Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif d'appui et de conseil aux associations employeuses	<b>Sidane NDIAYE</b> Chef projet DLA 1 rue Charles Fourier, 94500 Champigny sur Marne - Tel. : 0145165778	ndiaye@bge-adil.eu	Gratuit
<b>Paris Région Entreprises</b>	<b>Accompagnement et ou Financement</b>	Accompagnement au développement des entreprises franciliennes à l'international	11 Rue de Cambrai, 75019 Paris Tel: 08 00 01 90 11		Gratuit
<b>BPI France</b>	<b>Financement</b>	Solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise	6/8, boulevard Haussmann 75009 Paris Tel: 01 53 89 78 78		Gratuit
<b>Groupe d'employeurs de MIN</b>	<b>Groupe d'employeurs</b>	Groupe d'employeurs MIN de Rungis	<b>Stéphane VULFRANC</b> Directeur 12 rue du Séminaire 01 46 87 02 02	svulfrano@rungisge.fr	Gratuit
<b>Gemploi Paris Région</b>	<b>Groupe d'employeurs</b>	Groupe d'employeurs multisectoriel spécialisé dans les fonctions support (secrétariat, compta, gestion, juridique, commercial, ADV) communication institutionnelle et digitale, webmarketing, community management, etc.)	<b>Serap AYAZ</b> Chargée des ressources humaines 14 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS 01 82 73 13 40	s.ayaz@gemploi.fr	Gratuit
<b>Geyvo Ile de France</b>	<b>Groupe d'employeurs</b>	GEYVOILE DE FRANCE met des compétences qualifiées à disposition des sociétés et entités adhérentes, en général sur la base d'un temps partiel régulier par entreprise. Les personnes H/F, d'employé jusqu'à cadre, sont salariées du Groupe	<b>Bertrand BIECHY</b> Directeur 35 bd du port cap cergy bat c1 95000 CERGY Tel: 01 30 75 63 65	bbiechy@geyvo.fr	Gratuit
<b>Groupe d'Employeurs IT</b>	<b>Groupe d'employeurs</b>	Mise à disposition de personnel en temps partagé	1 Au Gutenberg - Serris 77776 MAFINE LA VALLEE 01 74 60 51 30	assistantgde77@orange.fr	Gratuit
<b>Medef</b>	<b>Fédération/Syndicat/Clubs/Réseaux</b>	organisation patronale interprofessionnelle	34 avenue Foch 94300 Vincennes	contact@medef9394.org	Adhésion
<b>CPME (ex CGPME)</b>	<b>Fédération/Syndicat/Clubs/Réseaux</b>	Organisation patronale interprofessionnelle	3 allée des Rochers 94000 CRETEIL Béatrice BARTY Assistante	contact@cgpme94.org	Adhésion
<b>Réseau entrepreneurs Val de Marne</b>	<b>Fédération/Syndicat/Clubs/Réseaux</b>	Accompagnement à la création / reprise d'entreprise, par des chefs d'entreprise, assorti d'un financement sous forme de prêt d'honneur	33 Avenue Pierre Brossolette, 94048 Créteil 01 70 08 63 11		Gratuit
<b>Club Face 94</b>	<b>Fédération/Syndicat/Clubs/Réseaux</b>	Immersion 45+	<b>Sylvie MELNIKOFF</b> Directrice 14 rue Waldeck Rousseau - 94600 Choisy-le-roi	s.melnikoff@fondationface.org	Gratuit
<b>Club Val de Bièvre entreprises</b>	<b>Fédération/Syndicat/Clubs/Réseaux</b>	Club d'entreprises réunissant des chefs d'entreprise immatriculés ou domiciliés personnellement sur le territoire du Val de Bièvre, ou manifestant un intérêt pour ce territoire	<b>Serge GUSSANI</b> Président 11-13 avenue de la division Leclerc 94230 CACHAN tél club 06 70 71 95 93	presidence@clubvaldebievreentreprises.com	Adhésion
<b>Capeb Grand Paris</b>	<b>Fédération/Syndicat</b>	Chambre syndicale des artisans et des petites entreprises du bâtiment du grand Paris	28 bis rue Sorbier - 75020 Paris - Tél. 01 53 20 69 69	info@capeb-grandparis.fr	Adhésion
<b>CPAM Val de Marne Service employeurs</b>	<b>Santé sécurité</b>	Service dédié aux employeurs du Val de Marne, dont les salariés relèvent du Régime Général de la Sec.Soc, pour toutes les questions relatives aux relations avec la CPAM (AT MP, li, arrêts de travail, temps partiel thérapeutique, arrêts longue durée...)	<b>Sandrine MARTINS</b> Responsable service employeurs 1 Avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL Tel 01 43 99 39 99	sandrine.martins@opam-creteil.cnamts.fr ou équipe rel.employeurs@opam-creteil.cnamts.fr	Gratuit
			<b>Jean Louis MERCIER</b>		



## Annexe 2 – Liste outils RH créés par le service Appui RH de l'EPT



### KIT PREMIERE EMBAUCHE

(envoi du kit entier)



Obligations légales	Mémo formalités première embauche	<input type="checkbox"/>
Obligations légales	Modèles de courrier à l'inspection du travail 1ere embauche	<input type="checkbox"/>
Obligations légales	Exemple Document unique de prévention des risques	<input type="checkbox"/>
Obligations légales	Exemple affichage obligatoire	<input type="checkbox"/>
Obligations légales	Exemple registre unique du personnel	<input type="checkbox"/>
Obligations légales	Liste centres de santé au travail du Val de Marne et de l'Essonne	<input type="checkbox"/>

### KIT RECRUTEMENT

(envoi du kit entier)



Recrutement	Mémo entretien de recrutement	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Fiche recrutement	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Trame entretien	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Grille entretien	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Modèles de courrier suite entretien	<input type="checkbox"/>

### MEMOS THEMATIQUES

(envoi du mémo sélectionné)

Recrutement	Mémo "VIE"	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Mémo "Cifre"	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Mémo "Alternance"	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo Loi 2014 stagiaires	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo CSP	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo temps partiel	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo télétravail	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo rupture conventionnelle	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo cout d'un smic	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo activité partielle	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo difficultés économiques	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo heures supplémentaires	<input type="checkbox"/>
Aides à l'embauche	Mémo dispositif emplois francs	<input type="checkbox"/>
Aides à l'embauche	Mémo aides à l'embauche pour associations (en cours de rédaction)	<input type="checkbox"/>
Recrutement	Mémo solutions d'emploi inter entreprises (en cours de rédaction)	<input type="checkbox"/>
Cadre légal	Mémo prêt de main d'œuvre (en cours de rédaction)	<input type="checkbox"/>

### KIT ELECTIONS COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

(envoi du kit entier)



cadre légal	Guide élections CSE	<input type="checkbox"/>
cadre légal	Exemple note d'information au personnel mise en places élections	<input type="checkbox"/>
cadre légal	Modèle de courrier invitation organisations syndicales	<input type="checkbox"/>
cadre légal	Exemple de protocole d'accord pré électoral	<input type="checkbox"/>
cadre légal	Exemple de note d'information d'organisation des élections	<input type="checkbox"/>
cadre légal	Exemple de liste électorale	<input type="checkbox"/>
cadre légal	Modèle de bulletin de vote	<input type="checkbox"/>









Développement de l'emploi des TPE/PME en Grand-Orly Seine Bièvre

## OFFRE DE SERVICE

	Objectifs	Publics	Organisation
<b>INDIVIDUEL</b> INFO ET CONSELS SUR THEMATIQUES RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Apporter un conseil personnalisé, des outils RH</li> <li>* Professionnaliser le dirigeant</li> <li>* Sécuriser la première embauche</li> <li>* Mettre en réseau/Orienter vers partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dirigeants TPE/PME hébergés au sein d'équipements économiques de l'EPT (Pépinières, hôtels d'entreprises ou autres lieux éco à identifier) ou suivis en parcours de création d'entreprise (embauche 1er salarié)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Permanences au sein des équipements</b> EPT ou autres lieux éco.</li> <li>* <b>Permanences téléphoniques</b></li> <li>* <b>Rendez-vous 1ere embauche</b> au sein des équipements économiques de l'EPT</li> </ul>
<b>COLLECTIF</b> ATELIERS RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Professionnaliser le dirigeant dans sa fonction RH</li> <li>* Informer sur l'actualité RH</li> <li>* Mettre en réseau les partenaires et CM EPT</li> <li>* Favoriser l'échange de pratiques et les relations interentreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dirigeants TPE/PME de l'EPT</li> <li>* CM deveco EPT (emploi/relation entreprise)</li> <li>* Partenaires emploi/formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Programme annuel d'ateliers définis en groupe projet et avec les partenaires :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sessions collectives</b> déclinées sur <b>3 ou 4 lieux économiques (pépinières et hôtels du territoire, tour Orix)</b>.</li> </ul> </li> <li>* Principalement animées par CM PF RH ou les partenaires (à titre gratuit)</li> <li>* Ateliers "experts" animés par des cabinets privés sur tour Orix</li> <li>* Programme, animation, invitations réalisées par les membres du groupe projet - Logistique assurée par lieu accueil - Soutien scc communication + deveco (diffusion entreprises)</li> <li>* Ateliers ouverts aux partenaires et CM deveco</li> </ul>
<b>VEILLE/OUTILS</b> DIFFUSION INFO RH CONCEPTION D'OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Etre un service support/ressource sur la thématique RH / emploi / Formation pro.</li> <li>* Professionnaliser le dirigeant sur la fonction RH</li> <li>* Assurer une veille sur la thématique RH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dirigeants TPE/PME de l'EPT</li> <li>* CM deveco EPT (emploi/relation entreprise)</li> <li>* Partenaires emploi/formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Outils RH</b> et mémos thématiques (actualité RH) à disposition des entreprises</li> <li>* <b>Pages/site internet</b> spécifique (actu/événements/outils à télécharger)</li> <li>* Rédaction d'une <b>newsletter</b> (ex bimensuelle ou trimestrielle)</li> <li>* <b>Twitter Service Appui RH</b></li> </ul>
<b>GPECT</b> EMPLOI LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'emploi local dans les TPE/PME</li> <li>- le lien entreprises/partenaires</li> <li>- le lien écoles/entreprises</li> <li>- Favoriser la RSE dans les TPE/PME locales</li> <li>- l'anticipation des mutéco dans les TPE/PME</li> <li>- la mobilité pro, la sécurisation des parcours...</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dirigeants TPE/PME de l'EPT</li> <li>* CM deveco EPT (emploi/relation entreprise)</li> <li>* Partenaires emploi/formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Représentation des TPE des équipements EPT sur les <b>forums locaux</b></li> <li>* <b>Diffusion d'offres locales</b> d'emploi au réseau de partenaires emploi</li> <li>* <b>Mise en réseau</b> entreprises/partenaires/écoles</li> </ul>





Territoire productif et innovant  
Établissement public territorial

Actualités ▾ Institution ▾ L'EPT recrute Territoire ▾ Équipements et services ▾ Fonds européens ▾



### Premiers salariés, mode d'emploi !

Date de publication : 13 décembre 2017

Signe encourageant dans toute activité, l'embauche du ou des premier(s) salarié(s) est une bonne nouvelle pour une entreprise. Mais c'est également une démarche qui nécessite de bien connaître l'ensemble des obligations qui incombent à l'employeur.

Pour les accompagner et faciliter ainsi le développement des emplois sur le territoire, l'équipe de quatre personnes du service Appui RH des TPE PME propose une offre de service « Premiers salariés », dans le cadre d'une convention de Grand-Orly Seine Bièvre avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). « Nos services s'adressent précisément à des entreprises qui ne possèdent pas de services Ressources Humaines. L'offre « Premiers salariés » se décline en rendez-vous individuels et 5 ateliers collectifs organisés par an dans les différents équipements du territoire » indique Valérie Maury, cheffe de mission Appui RH des TPE PME.

Dans les deux cas de figure, un kit « premiers salariés » est fourni aux participants. Il intègre un mémo récapitulatif de toutes les formalités à accomplir et de nombreux modèles de documents. « Nous conseillons les dirigeants sur l'ensemble des étapes incontournables à franchir, les partenaires à connaître » précise Valérie Maury, « nous balayons avec eux toutes les formalités d'embauche, les obligations administratives à remplir mais aussi les aides à l'embauche qu'ils pourront mobiliser ».

Tenir le registre unique du personnel, préparer l'affichage obligatoire, réaliser un document unique de prévention des risques, identifier la convention et l'organisme paritaires collecteurs agréés (OPCA), rien n'est laissé au hasard sur toutes les thématiques des ressources humaines, de la rémunération du salarié à la formation et à la sécurité.

Alors, besoin de développer votre activité et d'embaucher vos premiers salariés ?

Pour plus d'infos : [deveco.appuihr@grandorlyseinebievre.fr](mailto:deveco.appuihr@grandorlyseinebievre.fr) – Tel : 01 55 01 03 10



## Le Territoire au Salon des Entrepreneurs

Date de publication : 31 janvier 2019

*Pour la deuxième année consécutive, Grand-Orly Seine Bièvre disposera de son propre stand les 6 et 7 février à l'occasion du Salon des Entrepreneurs de Paris. L'ensemble des offres de services et d'accompagnement de l'EPT et de partenaires du Territoire y sera présenté. 2 ateliers sont aussi prévus.*

Lors du **Salon des Entrepreneurs**, le stand de l'EPT sera situé au deuxième niveau du Palais des Congrès (2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris) stand 219. Toute l'offre de services et d'accompagnement pouvant être trouvée sur le Grand-Orly Seine Bièvre en direction des créateurs d'entreprises y sera présentée. Les équipes du Territoire animeront aussi, en parallèle, deux ateliers : un chaque jour du salon.

- Le premier atelier, de 11h30 à 12h le 6 février, aura pour thème « *Trouver des locaux pour ma jeune entreprise : une variété de tiers-lieux innovants.* »
- Dispensé par le service Appui RH, le second atelier aura lieu de 14h45 à 15h15 le 7 février. Son intitulé : « *Premiers salariés, mode d'emploi.* »

« *Il y a plus de 6 000 créations et reprises d'entreprises chaque année sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. Cela démontre un grand engouement pour l'entrepreneuriat et cela représente pour nous un vrai enjeu de soutenir et d'accompagner toutes ces personnes créatrices de richesse, d'emplois et de dynamisme économique sur le territoire. Au quotidien comme sur ce type d'événements, nous sommes mobilisés avec tout notre réseau pour les aider* », expose Stéphane Jean, responsable Accompagnement de l'entrepreneuriat pour l'EPT. Rendez-vous est donc pris dès le 6 février dans les allées du Palais des Congrès.

Retrouvez-nous au stand 219, au second étage, face au stand Pôle Emploi.



## Annexe 6 – Liste ateliers deuxième année



### LISTE ATELIERS RH - 2ème année

1er Juin 2018 au 31 mai 2019

N°	N°	Date	lieu	Thème	Animateur	Nbre entreprises	NB TOTAL PART	
2	1	2018	26 juin	Choisy - Centre de l'entrepr	Réforme Droit du Travail	Cabinet FB Associés	14	14
2	2	2018	3 juillet	Choisy - Tour Orix	L'entretien professionnel	APEC	12	12
2	3	2018	27 septembre	Choisy - Centre de l'entrepr	Formation professionnelle métiers de la comm et du spectacle (intermittents)	AFDAS	2	2
2	4	2018	5 octobre	Viry - Hôtel 2	Recrutement par compétences et emplois francs	Pole emploi Viry	9	9
2	5	2018	9 octobre	Autre - Efrei Entrepreneurs	Devenir employeur, quelles implications ?	B. Jouannaud	9	9
2	6	2018	16 octobre	Choisy - Centre de l'entrepr	Les formalités des 1ers salariés	V. Maury	5	5
2	7	2018	18 octobre	Cachan - La Fabrique	La réforme de la formation professionnelle	FAFIEC	12	12
2	8	2018	6 Novembre	Viry - Hôtel 2	Mener un entretien d'embauche efficace	APEC	7	7
2	9	2018	8 Novembre	Autre - rdbv entrepreneurs	Devenir employeur, quelles implications ?	B. Jouannaud	12	12
2	10	2018	15 Novembre	Choisy - Tour Orix	TPE/PME : Quelle politique de rémunération pour fidéliser vos équipes ?	Cabinet Terre d'enVol	9	9
2	11	2018	23 novembre	Cachan - La Fabrique	Le prélèvement à la source	DGFIP	13	13
2	12	2018	29 Novembre	Cachan - La Fabrique	Réussir l'accompagnement et le tutorat des salariés en PEC - En partenariat avec le DLA (mois de l'ESS) (théâtre forum)	Compagnie Arc en Ciel théâtre (théâtre forum)	10	22
2	13	2018	6 décembre	Cachan - La Fabrique	Rencontre avec la CPAM et l'URSSAF	CPAMURSSAF	9	9
2	14	2018	13 décembre	Cachan - La Fabrique	Réussir l'accompagnement et le tutorat des salariés en PEC - En partenariat avec le DLA (mois de l'ESS) (formation)	Cabinet Com par enchantement	6	6
2	15	2018	19 décembre	Choisy - Centre de l'entrepr	Le contrat de travail	B. Jouannaud	11	11
2	16	2019	29 janvier 2019	Choisy - Centre de l'entrepr	Premiers salariés : Mode d'emploi	V. Maury	3	3
2	17	2019	5 février 2019	Autre Villejuif master class	Devenir employeur, quelles implications ?	B. Jouannaud	3	3
2	18	2019	7 février 2019	Autre Paris salon entrepren	Premiers salariés : Mode d'emploi <sup>(1)</sup>	V. Maury/B. Jouannaud	39	80
2	19	2019	11 février 2019	Autre Fresnes entreprendre	Premiers salariés : Mode d'emploi <sup>(2)</sup>	B. Jouannaud	*	15
2	20	2019	14 février 2019	Cachan - La Fabrique	Mener un entretien d'embauche efficace : Investiguez les soft sk	APEC	12	12
2	21	2019	19 mars 2019	Cachan - La Fabrique	Le conseil des prud'hommes vu de l'intérieur	Cabinet Maat Juris Consulting	8	8
2	22	2019	25 mars 2019	Gentilly - Hotel de ville	Premiers salariés : Mode d'emploi	Valérie/Béatrice	4	4
2	23	2019	29 mars 2019	Choisy - Centre de l'entrepr	Mener un entretien d'embauche efficace : Investiguez les soft sk	APEC	6	6
2	24	2019	18 avril 2019	Ivry - Silver Innov	La réforme de la formation professionnelle	Opco UNIFAF	16	20
2	25	2019	14 mai 2019	Arcueil - Ressourcerie La M	Paie, mutualisation de salariés : des solutions d'emploi sur me	GE Sport et Loisirs	6	8
2	26	2019	17 mai 2019	Viry Chatillon - Hôtel 2	Premiers salariés : Mode d'emploi	V. Maury	4	4
2	27	2019	23 mai 2019	Choisy - Centre de l'entrepr	Les outils d'une délégation efficace et motivante	Cabinet Terre d'enVol	9	10
<b>TOTAL</b>						<b>250</b>	<b>325</b>	

<sup>1</sup> Salon des entrepreneurs : 80 participants estimés - Ne sont comptabilisées que les entreprises ayant complété la feuille d'émargement

<sup>2</sup> Evénement entreprises de la ville de Fresnes : 15 participants estimés - Feuille d'émargement non restituée





# Les Ateliers RH



Le territoire et ses partenaires proposent des ateliers **GRATUITS** afin de faciliter l'accès à l'information et la professionnalisation des dirigeants sur les thématiques Ressources Humaines.

2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2018

JUILLET

## → L'entretien professionnel

Mardi 03/07 - 9h00/12h30 (**Choisy le Roi**)  
Tour Orix - 16 Av. Jean Jaurès  
Animé par l'APEC

## → Mener un entretien d'embauche efficace

Mardi 06/11 - 14h00/17h30 (**Viry-Châtillon**)  
Hôtel 2 - 105 avenue Victor-Schoelcher  
Animé par l'APEC

SEPTEMBRE

## → Les dispositifs de formation de l'Afdas

Jeudi 27/09 - 9h30/12h00 (**Choisy le Roi**)  
Centre Entrepreneuriat - 137 Av. Anatole France  
Animé par l'AFDAS

## → Devenir employeur : quelles implications ?\*

Jeudi 08/11 - 12h15/13h00 (**Athis Mons**)  
Maison de l'environnement - rue du Musée  
En partenariat avec ORLY PARIS (forum entrepreneurs)

## → Recrutement par compétences, aides à l'emploi : facilitez vos embauches !

Vendredi 5/10 - 9h30/12h00 (**Viry-Châtillon**)  
Hôtel 2 - 105 avenue Victor-Schoelcher  
Animé par POLE EMPLOI

## → Rémunération variable, épargne salariale, prévoyance collective... Quels outils pour fidéliser mes salariés ?

Jeudi 15/11 - 9h00/12h30 (**Choisy le Roi**)  
EPT - Tour Orix - 16 Av. Jean Jaurès  
Animé par le Cabinet TERRE d'ENVOL

OCTOBRE

## → Devenir employeur : quelles implications ?\*

Mardi 09/10 - 12h15-13h45 (**Villejuif**)  
Efrei Entrepreneurs - 30 av. de la République

## → Le prélèvement à la source

Vendredi 23/11 - 9h30/11h30 (**Cachan**)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Animé par la DDFP - Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne

## → Premiers salariés : mode d'emploi\*

Mardi 16/10 - 9h30/11h30 (**Choisy le Roi**)  
Centre Entrepreneuriat - 137 Av. Anatole France

## → Associations : Réussir l'accompagnement des salariés en PEC

Organisé en partenariat avec le DLA,  
Jeudi 29/11 - 9h00/12h00 (**Cachan**)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Théâtre forum Animé par la Compagnie ACTIF

## → La réforme de la formation professionnelle

Jeudi 18/10 - 14h00/17h00 (**Cachan**)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Animé par le FAFIEC

Jeudi 13/12 - 9h00/17h00 (**Cachan**)

La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Formation animée par Com' par enchantement

## → Rencontre avec la CPAM et l'URSSAF

Jeudi 06/12 - 14h00/17h00 (**Cachan**)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc

## VOUS INSCRIRE :

[deveco.appuirh@grandorlyseinebievre.fr](mailto:deveco.appuirh@grandorlyseinebievre.fr)  
(Merci d'indiquer l'atelier choisi en objet de mail)

Renseignements au 06.47.21.25.05  
Des changements de date ou de lieu sont possibles.

## → Le contrat de travail : les réflexes à adopter - Les erreurs à éviter \*

Mercredi 19/12 - 9h30/12h00 (**Choisy le Roi**)  
Centre Entrepreneuriat - 137 Av. Anatole France

\* Ateliers animés par le service Appui RH de l'EPT

NOVEMBRE

DECEMBRE

Ateliers organisés  
en partenariat  
avec :



# Les Ateliers RH

Le territoire et ses partenaires proposent des ateliers gratuits afin de faciliter l'accès à l'information et la professionnalisation des dirigeants sur les thématiques Ressources Humaines.

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

JANVIER  
—  
FEBVRIER  
—  
MARS  
—  
AVRIL

→ Premiers salariés : Mode d'emploi\*

Mardi 29/01 - 14h30-16h00 (Choisy le Roi)  
Centre Entrepreneuriat -137 Av. Anatole France

→ Devenir employeur : quelles implications ? \*

Mardi 05/02 - 10h00-12h00 (Villejuif)  
Masterclass cancer campus

→ Premiers salariés : Mode d'emploi \*

Jeudi 07/02 - 14h45/15h15 (Paris)  
Salon des entrepreneurs - Porte Maillot

→ Mener un entretien d'embauche efficace : investiguez les soft skills !

Lundi 11/02 - 17h30-18h00 (Fresnes)  
Grange Dimière - 41, rue Maurice Ténine

→ Mener un entretien d'embauche efficace : investiguez les soft skills !

Jeudi 14/02 - 9h30-12h30 (Cachan)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Animé par l'APEC

→ Le conseil des Prud'hommes vu de l'intérieur

Mardi 19/03 - 14h30-17h30 (Cachan)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Animé par Le Cabinet Maat Juris Consulting

→ Formalités et obligations RH : suivez la feuille de route de l'Appui RH ! \*

Lundi 25/03 - 19h00-21h00 (Gentilly)  
Hôtel de ville - 14 place Henri Barbusse

→ Mener un entretien d'embauche efficace : investiguez les soft skills !

Vendredi 29/03 - 9h30-12h30 (Choisy le Roi)  
Centre Entrepreneuriat -137 Av. Anatole France  
Animé par l'APEC

→ La réforme de la formation

Jeudi 18/04 - 9h30/12h30 (Ivry sur Seine)  
Silver Innov - 54 rue Molière  
Animé par OPCA Unifaf

→ Gestion de la paie et mutualisation des salariés : des solutions d'emploi sur mesure pour les associations

Mardi 14/05 - 18h00-20h00 (Arcueil)  
Ressourcerie la Mine - 74 av de la convention  
Co-organisé avec la mission ESS de l'EPT  
et animé par le GE Sport et Loisirs

→ Premiers salariés : Mode d'emploi \*

Vendredi 17/05- 9h30-11h30 (Viry-Châtillon)  
Hôtel 2 -105/117 av. Victor Schoelcher

→ Les outils d'une délégation efficace et motivante

Jeudi 23/05 - 9h30-12h30 (Choisy le Roi)  
Centre Entrepreneuriat -137 Av. Anatole France  
Animé par Le Cabinet Terre d'enVol

→ Organiser les élections du CSE (Comité social et économique)

Jeudi 06/06 - 9h30/12h30 (Cachan)  
La Fabrique - 11/13 av. de la Division Leclerc  
Animé par le Cabinet Fidal

→ Salariés en temps partagé, compétences mutualisées... quelles solutions d'emploi inter-entreprises pour développer ma TPE ?

Jeudi 27/06 - 9h30/12h30 (Ivry sur Seine)  
Silver Innov - 54 rue Molière  
Animé par le portail du temps partagé, Coopaname, la FNGE et Rungis Groupement d'employeurs.

VOUS INSCRIRE :

(En précisant l'atelier choisi en objet de mail)  
[deveco.appuirh@grandorlyseinebievre.fr](mailto:deveco.appuirh@grandorlyseinebievre.fr)  
Renseignements au 06.47.21.25.05

\* Ateliers animés par le service Appui RH de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

— MAI —  
— JUIN —

Ateliers organisés

En partenariat avec :



## Annexe 8 - Questionnaire support rdv entreprises



Nom de l'entreprise :

Adresse :

Activité :

Date de création

Nombre de salariés :

Nom du contact :

Fonction :

Tel :

Mail :

### Présentation de l'entreprise

### Situation actuelle et stratégie de l'entreprise

- Quelle est la situation actuelle de l'entreprise : croissance, récession, stable ?
- Comment vous projetez vous dans les deux ans qui viennent ?

### Evolution des emplois de l'entreprise en ressources et en besoins

- En fonction des précédents éléments, quelles sont les perspectives de développement de l'entreprise en termes d'emplois pour les 2 ans à venir :
  - Maintien
  - Réduction
  - Augmentation

### Recrutement

- Rencontrez-vous des difficultés en matière de recrutement ? Si oui, Pourquoi ? Quels canaux utilisez-vous ?
- A quel type de contrat avez-vous habituellement recours ? CDD, CDI, Intérim ... ?
- En cas de recours au CDD ou à l'intérim, quel est le motif invoqué ?
- Autres formes d'emploi ? (Coopérative d'activité et d'emploi, portage salarial, groupement d'employeurs)
- Avez-vous déjà eu recours à des dispositifs d'aides à l'embauche ? Si oui, lesquels ? Si non, en avez-vous entendu parler ?
- Connaissez-vous le dispositif « Période de mise en situation en Milieu professionnel » ? D'actions de Formation Préalable au recrutement, de Préparation Opérationnelle à l'Emploi ?
- Etes-vous à l'aise en entretien, avez-vous recours à des outils ?
- Qui rédige les contrats de travail ?

### Formation

- Connaissez-vous votre OPCA, et son rôle ? Si oui, avez-vous un conseiller identifié ? Avez-vous déjà obtenu des prises en charge de formation ?
- Bénéficiez-vous d'un accompagnement de sa part (conseil financier, montage de formation) ?
- Avez-vous entendu parler de l'entretien professionnel ? Si oui, le mettez-vous en place ?

- Mettez-vous en place un plan de formation ? Si non, pourquoi ?
- Comment identifiez-vous les besoins de formation de vos salariés ? (demande de leur part, besoin identifié d'adaptation à un nouvel outil de travail, demande de leur part etc...) Et comment répondez-vous à ces besoins ?
- Avez-vous connaissance de moyens ou de dispositifs vous permettant d'obtenir la prise en charge d'une formation pour vos salariés ? Pour vous-même ?
- Savez-vous que l'OPCA peut financer un accompagnement RH de votre entreprise ?

### Management et fidélisation des salariés

- Avez-vous mis en place un système d'entretien annuel ? Avez-vous besoin d'un accompagnement sur le sujet ?
- Connaissez-vous les outils de fidélisation des salariés (CESU, chèques vacances, tickets restaurants ...) ? Si oui, y avez-vous recours ? Si non, êtes-vous éventuellement intéressé ?
- Avez-vous le sentiment d'avoir un fort taux d'absentéisme ces deux dernières années ? Si oui à quoi est-il dû selon vous ?
- Y a-t-il une problématique RH spécifique sur laquelle vous avez besoin d'aide (turnover, absentéisme, accident du travail....)

### Réglementation

#### Passer en revue les points :

- Quelle est votre convention collective ?
- Registre du personnel
- Affichage obligatoire
- Service de santé au travail
- Document unique de prévention des risques
- Eventuelle élection des IRP
- Eventuel Règlement Intérieur
- Qui prend en charge les fiches de paie ?

### Poursuite accompagnement

- Sur les différents sujets évoqués, auriez-vous besoin d'accompagnement supplémentaire ?  
 Oui  Non

Si oui, sur quels sujets plus particulièrement :

Domaines	Précision de la demande
<input type="checkbox"/> Anticipation et préparation de l'avenir (GPEC)	
<input type="checkbox"/> Recrutement	
<input type="checkbox"/> Formation	
<input type="checkbox"/> Réglementation / Droit du travail	
<input type="checkbox"/> Santé	
<input type="checkbox"/> Management / fidélisation des salariés	
<input type="checkbox"/> Autre	



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
Unité Départementale du Val-de-Marne

**CONVENTION portant sur l'attribution d'une subvention relative à une action de développement de l'emploi et des compétences visant à apporter un appui RH de premier niveau aux TPE/PME sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12)**

**N° E 11 19 70 02**

**N° Engagement juridique CHORUS :**

**Notifiée le :**

**Entre le Préfet de la région d'Île-de-France** et désigné sous le terme « l'Administration », d'une part,

Et

**L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12)**, dont le siège social est situé 2, Avenue Youri Gagarine 94400 VITRY-SUR-SEINE représenté par le représentant dûment mandaté Monsieur LEPRETRE Michel, président, et désigné sous le terme « l'organisme », d'autre part,

N° SIRET 200 058 014 00016

Adresse de correspondance : Bâtiment ASKIA – 11, avenue Henri Farman – BP 748-9 – 94398 ORLY aérogare  
Responsable du projet : Valérie MAURY, cheffe de mission appui RH  
Tél : 06.47.21.25.05 Courriel : valerie.maury@grandorlyseinebievre.fr

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

**VU** la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**VU** l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** l'arrêté préfectoral IDF-2018-02-26-012 du 26 février 2018 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), en matière d'ordonnancement secondaire,

**VU** le règlement UE n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

**VU** la circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1<sup>er</sup> avril 2011, relative à la démarche d'appui aux mutations économiques,

**VU** la note de cadrage 2019 « Développement de l'emploi des TPE/PME et des GEIQ d'Île-de-France » publiée par la DIRECCTE Île-de-France le 26 décembre 2018,

**VU** la demande de subvention présentée par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 27/03/2019,

VU l'avis du comité d'engagement en date du 13 juin 2019,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

- Considérant que le projet initié et conçu par l'organisme est conforme à son objet statutaire.
- Considérant que cette convention s'inscrit dans le cadre du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » et de la note de cadrage 2019 « Développement de l'emploi dans les TPE/PME et des GEIG d'Île-de-France » publiée par la DIRECCTE Ile-de-France le 26 décembre 2018.
- Considérant que l'action présentée ci-après participe de cette politique dans la mesure où elle a pour objet de contribuer à **apporter un appui RH de premier niveau aux entreprises non dotées d'une fonction support spécialisée, en priorité les entreprises ayant un effectif inférieur à 50 salariés.**

Cette action n'a pas vocation à être la première phase d'un parcours d'accompagnement incluant les prestations payantes délivrées par l'organisme.

Cette action est complémentaire de la prestation Conseil en ressources humaines pour les TPE et les PME prévue par l'instruction DGEFP du 8 mars 2016, à laquelle elle ne peut se substituer. L'organisme s'engage à informer l'entreprise de la possibilité de bénéficier d'une prestation conseil en RH par un cabinet conseil cofinancée par l'Etat et/ou les OPCO et à l'orienter vers son OPCO. Toutes les informations et contacts utiles sont disponibles sur le site internet de la DIRECCTE IDF.

## **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'apporter un appui RH de premier niveau aux petites et moyennes entreprises non dotées d'une fonction support spécialisée. Sont ciblées en priorité les entreprises ayant un effectif inférieur à 50 salariés. (cf. **Annexe I**).

L'administration contribue financièrement à ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

## **Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois. Elle prend effet à compter du **01/06/2019** et expire le **31/05/2020**.

## **Article 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

L'administration contribue financièrement pour un montant de **20 000 euros (vingt mille euros)**, conformément au budget prévisionnel présenté en **annexe II**.

Cette convention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, du respect par l'organisme des obligations mentionnées aux articles 1er, 5 et 6 et des décisions de l'administration prises en application des articles 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 10.

Le financement n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

L'assiette éligible est constituée de coûts « net de taxe »

Une fongibilité est admise à l'intérieur de chaque nature de dépense (ingénierie, réalisation des actions en direction des entreprises, accompagnement) sous réserve du respect des autres dispositions de la convention, en particulier, les modalités de pilotage de l'action prévues par l'article 6.

Une fongibilité entre ces natures de dépense peut être accordée par l'administration sur demande avant la fin de réalisation.



#### **Article 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

L'administration verse :

- Un montant de **20 000 euros (vingt mille euros)** à la notification de la convention.
- La subvention est imputée sur le budget opérationnel de programme suivant :
- programme 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.
- code activité : 010300000112 - « Appui aux filières, branches et entreprises ».

La contribution financière est créditée au compte de l'Organisme selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de "TRESORERIE DE VITRY-SUR-SEINE MUNICIPALE" :

N° IBAN: FR83 3000 1009 16C9 4400 0000 022

Code B.I.C: BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région d'Île-de-France.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

#### **Article 5 : JUSTIFICATIFS**

L'organisme s'engage à fournir dans **les deux mois** suivant la clôture de la convention les documents ci-après :

- le bilan final financier, établi sous la même forme que **l'annexe II** financière, accompagné d'un état détaillé des dépenses de l'organisme intervenues au titre de la convention et dûment justifiées ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au journal officiel ;
- le bilan qualitatif détaillé de l'action, sous format de l'annexe I
- le tableau des appuis par entreprise bénéficiaire (**annexe IV**);
- les indicateurs du système informatisé du ministère SI EDEC (**annexe III** réactualisée avec les données de réalisation, dûment renseignée).

#### **Article 6 : EVALUATION**

L'organisme s'engage à participer à une démarche d'évaluation globale du dispositif organisée par la DIRECCTE Ile-de-France courant 2019.

#### **Article 7 : AUTRES ENGAGEMENTS**

L'organisme s'engage à organiser régulièrement un Comité de pilotage.

Il comprend les services de l'Etat et les partenaires professionnels et institutionnels.

L'organisme élabore les comptes rendus de réunion, rend compte de l'avancée des projets et des résultats, présente des bilans financiers intermédiaires au Comité de pilotage.

La DIRECCTE se réserve le droit de convoquer le Comité de pilotage.

L'organisme s'engage à participer à toutes les actions d'animation du réseau des acteurs de l'offre RH organisées par la DIRECCTE IDF.

L'organisme informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au répertoire des Entreprises et des Etablissements de l'INSEE et fournit copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'organisme en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Afin d'attester du démarrage de l'action, un premier comité de pilotage sera organisé dans les 4 mois suivant la date de commencement mentionnée à l'article 2 de la présente convention. Ce comité de pilotage associera l'ensemble des partenaires de l'opération. En cas de manquement, la procédure prévue par l'article 7 al 1. sera mise en œuvre par l'administration.

L'organisme s'engage à faire figurer de manière lisible les logos du Préfet et de la DIRECCTE Île-de-France et à respecter la charte graphique des Services d'Appui aux Ressources Humaines sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

### **Article 8 : SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'organisme sans l'accord écrit de l'Administration, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Organisme et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive de compte-rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'administration informe l'organisme de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 9 : CONTROLES DE L'ADMINISTRATION**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration ; l'organisme s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-4 de la loi n°96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financiers, l'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet.

### **Article 10 : RENOUVELLEMENT**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à :

- la production des justificatifs mentionnés à l'article 5,
- aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes,
- à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'organisme des conditions de mise en œuvre de la convention tenant compte des évaluations intermédiaires présentées au comité de pilotage et des justificatifs mentionnés à l'article 5.

### **Article 11 : AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent ; la demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 12 : ANNEXES**

Les annexes I, II, III et IV font partie intégrante de la présente convention.

- Annexe I : descriptif du projet.
- Annexe II : détail financier des actions et du budget du projet.
- Annexe III : système Informations – EDEC : données prévisionnelles et réalisées
- Annexe IV : tableau des entreprises bénéficiaires des appuis du SARH

### **Article 13 : RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 14 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif (TA du ressort du siège social de l'Administration).

**Fait à Créteil, le**  
(en trois exemplaires originaux)

Le cocontractant représenté par  
Michel LEPRETRE, Président

*(cachet de l'organisme et signature)*

Pour l'Etat,

# ANNEXE I à la Convention N° E 11 19 70 02 : DESCRIPTIF DU PROJET SARH de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

## TERRITOIRE COUVERT :

Nom du bassin d'emploi : EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Couverture totale du bassin : Oui

Liste des communes couvertes : Territoire 12 de la Métropole du Grand Paris

- **18 commune du Val de Marne** : Ablon (94480), Arcueil (94110), Cachan (94230), Chevilly-Larue (94550), Choisy-le-Roi (94600), Fresnes (94260), Gentilly (94250), Ivry sur Seine (94200), Le Kremlin Bicêtre (94270), l'Hay les Roses (94240), Orly (94310), Rungis (94150), Thiais (94320), Valenton (94460), Villejuif (94800), Villeneuve le roi (94290), Villeneuve Saint-Georges (94190), Vitry sur Seine (94400)
- **6 communes de l'Essonne** : Athis-Mons (91200), Juvisy-sur-Orge (91260), Morangis (91420), Paray-Vieille-Poste (91550), Savigny-sur-Orge (91600), Viry-Châtillon (91170)

## DESCRIPTION DU SERVICE D'APPUI RH :

### a) Présentation de l'offre de services et du process

L'appui RH de premier niveau est déployé au sein des équipements économiques du territoire et mis en œuvre selon deux modalités : de l'information/appui individuel aux dirigeants et des sessions de professionnalisation lors d'ateliers RH collectifs.

#### Appui individuel des dirigeants de TPE/PME

Le service « Appui RH » intervient sur le principe du « guichet unique » et apporte un premier niveau d'information RH généraliste et d'appui aux dirigeants de TPE et porteurs de projets.

En fonction du besoin exprimé, il assure ensuite un rôle d'interface et oriente le dirigeant vers l'offre de service partenariale adaptée.

Pour professionnaliser le dirigeant sur sa fonction RH, le service appui RH de l'EPT propose aux entreprises plusieurs outils RH : ceux développés en interne (mémos, kit premiers salariés, kit recrutement...), des outils mis à disposition par les partenaires et des outils accessibles en ligne.

Pour aider les dirigeants ou les porteurs de projets, futurs employeurs, et sécuriser l'étape du premier recrutement, le service appui RH de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre propose son programme « Premiers salariés : Mode d'emploi », qui se décline sous forme d'ateliers collectifs, de rendez-vous individuels et d'outils RH spécifiques (kit premiers salariés).

#### Modalités de l'accompagnement individuel :

Information et appui RH par mail ou par téléphone ou en rendez-vous au sein de quatre équipements économiques de l'EPT (cf. moyens matériels).

Objectifs quantitatifs : 80 entreprises suivies individuellement.

#### Actions collectives (Ateliers RH)

Pour professionnaliser le dirigeant sur la fonction RH, lui permettre de rencontrer les partenaires qui proposent une offre de service RH et d'être en contact avec d'autres dirigeants, le service appui RH organise des ateliers collectifs sur des formats courts (1/2 journée ou pause méridienne). Les ateliers sont animés par les partenaires (ex : APEC, CCI/CMA, OPCO, URSSAF, CPAM, SPE...), des cabinets experts RH ou les conseillers Appui RH de l'EPT.

Sur la troisième année du dispositif, les thématiques porteront principalement sur le recrutement, l'administration du personnel, la formation, le droit du travail et le management, le partage de compétences inter entreprises. A l'issue de chaque atelier, le support de présentation et les outils RH (notamment mémos, kit) présentés sont envoyés aux participants.

#### Modalités des ateliers RH :

Ateliers organisés au sein des équipements de l'EPT (cf. moyens matériels), lors d'événements de type salons professionnels (ex : rendez-vous entrepreneuriat d'Orly, Salon de l'entrepreneuriat Paris...) ou sur sollicitations de partenaires (ex : chez Efrei entrepreneurs, Asso. Cancer Campus, Creative Valley).

Objectifs quantitatifs : 20 ateliers organisés - 160 entreprises participant aux ateliers

### b) Thématiques RH couvertes :

- Recrutement : appui sur besoin et process de recrutement (définition du besoin, préconisations, entretien d'embauche, jobboards...) et aides à l'embauche (emplois francs, fond de revival, AFPR/POE, PEC...).

*Outils : mémo recrutement, guide d'entretien, mémo stagiaire, guide des jobboards...*

- Formation professionnelle : information du dirigeant sur ses obligations en matière de formation et mise en relation avec son OPCO. Informations et appui pour favoriser le développement des compétences des salariés et l'adaptation aux mutations économiques. Accompagnement dans la mise en œuvre de contrats en alternance et liens avec les écoles du

territoire et missions locales. - *Outils : répertoire des Opco, PPT et outils sur l'entretien pro., plan de formation...*

- Gestion au quotidien des salariés : informations sur le Cadre légal, le droit du travail, l'administration du personnel .

*Outils : mémos et modèles de documents (affichage, DUPR, Registre du personnel...).*

- Gestion RH en lien avec les évolutions de l'activité : Premiers salariés – Mise ne place du CSE - Difficultés économiques

*Outil : Kit premiers salariés – Elections CSE : Guides et outils développés par l'appui RH – Fyer difficultés économiques*

- GPEC : management, fidélisation - *Outils : Supports de formations remis lors d'ateliers RH*

En fonction de la thématique abordée, le service d'appui RH oriente les dirigeants vers les dispositifs et partenaires adaptés, notamment :

- Les prestations de conseil RH co-financées par la Direccte et les OPCO.
- Le Service Public de l'emploi et les structures institutionnelles permettant à l'entreprise de bénéficier d'aides à l'embauche et de conseils juridiques : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Apec, Direccte (services mutations économique, activité partielle, inspection du travail, service travailleurs étrangers...).
- Les structures d'administration du personnel : Services de santé au travail, Urssaf, le Tese , Caisses de retraite, Service employeur de la CPAM, Net entreprises, SGMAP...
- Les partenaires et acteurs de la formation : OPCO, écoles et centres de formation, développeurs de l'alternance...
- Les structures d'accompagnement et de financement : Région (reseau #leader), Chambres consulaires, France Active, DLA, BGE ADIL, clubs et réseaux d'entreprises, PRE, syndicats et fédérations professionnels, clusters...

## MOYENS HUMAINS :

Pour mettre en œuvre le service appui RH sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'EPT mobilise 3,6 ETP :

Nom	Prénom	% ETP SARH en	Fonction	Missions (accueil, accompagnement...)	Thématiques (cf. les 5 axes)	Qualifications (diplôme, expériences similaires...)
MAURY	VALERIE	1	Cheffe de mission appui RH	Pilotage et coordination de la mission Développement partenariats Organisation et animation d' Ateliers RH Appui individuel Développement d' Outils RH	Toutes thématiques	+ 20 ans expérience Fonction RH en entreprise et conseil RH (plateforme RH/appui RH)
JOUANNA UD	BEATRICE	1	Chargée de mission appui RH secteur Bièvre	Organisation et animation d' Ateliers RH Appui individuel Développement Outils RH	Toutes thématiques	+ 15 ans Expérience juriste droit social et conseil RH (plateforme RH/Appui RH)
LOFARO	VINCENZA	1	Chargée de mission appui RH secteur Seine	Ingenierie et Organisation d' Ateliers RH Appui individuel	Recrutement, formation, 1ers salariés	+ 15 ans expérience en ingénierie formations RH et conseil entreprises ( appui RH)
JOST	KARIM	0,5	Référent appui RH secteur Essonne	Organisation d'Ateliers RH Appui individuel	Recrutement, formation, 1ers salariés	+ 15 ans expérience en conseil recrutement et emploi + Appui RH
CORDELLE	LAURA	0,1	Assistante SARH	Suivi administratif, assistanat cheffe mission, soutien logistique ateliers	Administratif appui RH	Secrétariat

## MOYENS MATERIELS :

Quatre équipements économiques accueillent l'offre de service :

- La Fabrique, Pépinière et Hôtel d'entreprises – 11/13 avenue de la Division Leclerc - 94300 Cachan
- Centre de l'entrepreneuriat - 137 Avenue Anatole France, - 94600 Choisy le Roi
- Hôtel d'entreprises - 105 / 117 Avenue Victor Schœlcher, 91170 Viry-Chatillon
- Silver Innov, Pépinière d'entreprises - 54 Rue Molière, 94200 Ivry-sur-Seine

## PRESENTATION DES ACTIONS DE DETECTION ET DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES CIBLES :

Le service appui RH communique son offre de service via plusieurs canaux :

- Emailing d'invitations aux ateliers RH via outil Send up.
- Participation aux événementiels organisés par l'EPT ou ses partenaires
- Newsletter EPT, Plaquette deveco, Programmes ateliers Appui RH, Fabrique et centre de l'entrepreneuriat, LinkedIn
- Informations diffusées par les chargés de mission entreprises de l'EPT et tableau de bord deveco

## MODALITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE :

Le service appui RH a constitué un comité de pilotage d'une trentaine de personnes : la Direccte, les chambres consulaires du Val de Marne et de l'Essonne (également porteuses du dispositif appui RH), la Région, les principaux partenaires. Le comité de pilotage a lieu annuellement en mars. L'appui RH participera également au comité de pilotage organisé par la Direccte UT 94 et réunissant les 3 SARH du Département.

## MODALITES D'EVALUATION :

- Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'offre de service et nombre d'actions menées
- Nombre d'ateliers RH organisés et nombre d'entreprises présentes
- Nombre de partenaires ayant co-animé les ateliers
- Nombre d'outils RH développés
- Participation aux sessions techniques et outils/guides de la Direccte UT 94
- Démarche d'évaluation globale du dispositif organisée par la DIRECCTE IDF courant 2019

1er juin 2019 au 31 mai 2020

						DEPENSES		RESSOURCES			
1.Volet action: dépenses liées à la mise en œuvre des actions d'appui RH aux entreprises											
Sous Action 1	Publics	Nbre d'entreprises bénéficiaires	Nature des dépenses	Mode de calcul du coût (coût à l'unité et nombre d'unités)	Coûts (en euros)	EDEC	%	Autre financ (Fond revulit Sanof)	EPT Grand Orly Seine Bievre	TOTAL	
Organisations d'Ateliers RH pour les entreprises (ingénierie d'animation, préparation du support, organisation, logistique, invitations, suivi...)	TREP/IME	160	charges de personnel (chefs de mission et chargés de mission)	0,4 ETP	25 046,40	2 240,00	9%	3 360,00	19 446,40	25 046,40	
				0,4 ETP	22 416,00	2 000,00	9%	3 000,00	17 416,00	22 416,00	
				0,5 ETP	32 022,00	2 800,00	9%	4 200,00	25 022,00	32 022,00	
				0,25 ETP	13 116,00	1 200,00	9%	1 800,00	10 116,00	13 116,00	
				0,05 ETP	1 678,79	200,00	12%	300,00	1 178,79	1 678,79	
Autres dépenses : consultants externes	4 ateliers - 1250 TTC euros unité	5 000,00	480,00	10%	720,00	3 800,00	5 000,00				
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>99 279,19</b>	<b>8 920,00</b>		<b>13 380,00</b>	<b>76 979,19</b>	<b>99 279,19</b>	
2.Volet ingénierie: dépenses liées à la création d'outils d'appui et ou de communication (80% max si nouvel outil)											
Sous-action 2	Public cible	Nbre d'entreprises	Nature des dépenses	Mode de calcul du coût (coût à l'unité et nombre d'unités) ou clé de répartition	Coûts	EDEC	%	Autre financ (Fond revulit Sanof)	EPT Grand Orly Seine Bievre	TOTAL	
Appui individuel RH : en rdv au sein d'équipements économiques, par mail ou tel. Envoi d'outils RH. Orientations vers partenaires...	TREP/IME	80	charges de personnel (chefs de mission et chargés de mission)	0,20 ETP	12 523,20	1 200,00	10%	1 800,00	9 523,20	12 523,20	
				0,5 ETP	28 020,00	2 520,00	9%	3 780,00	21 720,00	28 020,00	
				0,5 ETP	32 022,00	2 880,00	9%	4 320,00	24 822,00	32 022,00	
				0,25 ETP	13 116,00	1 200,00	9%	1 800,00	10 116,00	13 116,00	
				Loyer et réservation de salles	Loyer Fabrique	6 300,00	600,00	10%	900,00	4 800,00	6 300,00
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>91 981,20</b>	<b>8 400,00</b>		<b>12 600,00</b>	<b>70 981,20</b>	<b>91 981,20</b>	
<b>TOTAL VOLET ACTION</b>					<b>191 260,39</b>	<b>17 320,00</b>		<b>25 980,00</b>	<b>147 960,39</b>	<b>191 260,39</b>	
3.Volet accompagnement: dépenses liées au pilotage et à l'évaluation de l'action -max 10% du coût total											
Actions			Nature des dépenses	Mode de calcul du coût (coût à l'unité et nombre d'unités) ou clé de répartition	Coûts	EDEC	%	Autre financ (Fond revulit Sanof)	EPT Grand Orly Seine Bievre	TOTAL	
Organisation/Suivi du comité de pilotage			Charge de personnel	0,05 ETP	3 130,00	120,00	4%	180,00	2 830,00	3 130,00	
Suivi administratif				0,05 ETP	1 678,79	40,00	2%	60,00	1 578,79	1 678,79	
Suivi de la convention				0,05 ETP	3 130,80	120,00	4%	180,00	2 830,80	3 130,80	
<b>TOTAL VOLET ACCOMPAGNEMENT</b>					<b>7 940,39</b>	<b>280,00</b>		<b>420,00</b>	<b>7 240,39</b>	<b>7 940,39</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>223 569,59</b>	<b>20 000,00</b>		<b>39 000,00</b>	<b>173 569,59</b>	<b>223 569,59</b>	
<b>TOTAL ELIGIBLE (si différent de total général)</b>											

Taux calculé par rapport au coût total du projet.

**I - IDENTIFICATION DU PROJET**

Porteur : EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**1/ Période de réalisation des actions (prévision)**

du : 01/06/2019 au : 31/05/2020

**2/ Territoire géographique (prévision)**

A noter : un seul des champs région(s) ou département(s) est à remplir, selon que les actions concernent une ou plusieurs régions dans leur entier, un ou plusieurs départements dans leur entier, ou seulement certaines zones d'emploi.

Région(s) couverte(s) :

Département(s) couvert(s) :

Si infra départemental : précisez la (les) zone(s) couverte(s) : Territoire T 12 - EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**3/ Secteur d'activité (prévision)**

Secteur(s) d'activité concerné(s) par les actions : indiquer les secteurs en clair + les codes Naf couverts (selon le besoin, en Naf 80 et/ou 700) :

Si le champ est interprofessionnel, cocher (X) la case ci-après :

**4/ Précisez les suites du projet (plusieurs réponses possibles)**

<input checked="" type="checkbox"/>	Signature d'accords d'entreprise sur le volet GPEC
<input type="checkbox"/>	Structuration d'un partenariat
<input type="checkbox"/>	Constitution d'un groupement d'employeurs
<input type="checkbox"/>	Constitution d'un club RH
<input type="checkbox"/>	RH en temps partagé
<input type="checkbox"/>	Création d'une offre de formation sur le territoire
<input type="checkbox"/>	Création d'une offre d'accompagnement
Autres (précisez)	

**II - DESCRIPTION DE L'APPUI RH AUX TPE/PME**

**1/ Modalités d'accompagnement**

Durée de l'accompagnement *	Court ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Approfondi ?	<input type="checkbox"/>
L'accompagnement est-il	Individuel ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Collectif ?	<input checked="" type="checkbox"/>

Si l'accompagnement est collectif, il concerne (une seule réponse possible) :

- Des entreprises d'une même branche ou d'une même filière ?
- Des entreprises d'un même territoire ?
- Des entreprises partageant des problématiques communes ou connexes ?

**2/ Thématiques de l'intervention (plusieurs réponses possibles)**

**a) Intégration des ressources humaines dans la stratégie globale de l'entreprise : actions RH relatives à :**

- Freins à la décision d'embauche
- Potentiel de création d'emplois et/ou pérennisation des contrats de travail
- Appui au processus de recrutement
- Accompagnement des changements organisationnels
- Compréhension des coûts liés aux perturbations et régulations RH non maîtrisés (absentéisme ...)
- Intégration des nouveaux arrivants
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Plan de développement des compétences des salariés et parcours professionnels
- Plan de formation
- Gestion des âges et transmission des compétences
- Rôle des acteurs de l'entreprise dans la mise en œuvre d'un plan RH (GPEC) et élaboration d'une stratégie RH

**b) Professionnalisation de la fonction RH**

- Professionnalisation du dirigeant en matière de RH et de management
- Mise en place de tiers employeurs (groupement d'employeurs, RH à temps partagé, ...)
- Sensibilisation aux relations sociales, passage des seuils sociaux
- Repérage et information sur les appuis et relais RH disponibles sur le territoire

**c) Autre (précisez)**

**III - BENEFICIAIRES DU PROJET**

**1/ Bénéficiaires ENTREPRISES et SALARIES (prévision)**

<b>Entreprises</b>	Nb prévisionnel
Nombre d'entreprises bénéficiaires indirectes	
Nombre d'entreprises bénéficiaires directes	225
<b>Salariés</b>	Nb prévisionnel
Nombre de salariés bénéficiaires indirectes	
Nombre de salariés bénéficiaires directs	

**Bénéficiaires indirects** : entreprises ou salariés qui seront potentiellement concernés par les résultats d'une étude prospective, d'une ingénierie, d'une action relative aux dynamiques territoriales, d'un appui au dialogue social. Ces bénéficiaires ne sont pas encore concernés directement par une action.

**Bénéficiaires directs** : entreprises ou salariés ayant directement bénéficié d'une action, essentiellement un accompagnement RH (pour les entreprises), une action de formation (pour les entreprises et leurs salariés), mais également les entreprises.

**2/ Nombre d'ENTREPRISES bénéficiaires DIRECTES des actions PAR TAILLE (prévision)**

	Nb prévisionnel
Entreprises de moins de 10 salariés	160
Entreprises de 10 à -50 salariés	65
Entreprises de 50 à -300 salariés	
Entreprises de 300 salariés et plus	
<b>Total</b>	225 (calcul automatique)

Les indicateurs par taille d'entreprise, CSP, âge, et sexe sont demandés uniquement pour les bénéficiaires directs (entreprises et salariés).

**3/ Nombre de SALARIES bénéficiaires DIRECTS des actions (prévision)**

<b>Par CSP</b>	
<b>Répartition des bénéficiaires directs salariés prévus par CSP :</b>	Nb prévisionnel
Ouvriers non qualifiés (ONQ)	
Ouvriers qualifiés (OQ)	
Employés	
Techniciens/Agents de maîtrise	
Cadres	
<b>Total</b>	0 (calcul automatique)

Bénéficiaires salariés de premier niveau de qualification prévus (ONQ + OQ + employés) :	Nb prévisionnel
	0 (calcul automatique)

<b>Par classe d'âge</b>	
<b>Bénéficiaires directs salariés prévus par classe d'âge :</b>	Nb prévisionnel
moins de 26 ans	
de 26 à 44 ans	
45 ans et plus	
<b>Total</b>	0 (calcul automatique)

<b>Par taille d'entreprise d'appartenance</b>	
<b>Bénéficiaires directs salariés prévus par taille d'entreprise d'appartenance :</b>	Nb prévisionnel
Entreprises de moins de 10 salariés	
Entreprises de 10 à -50 salariés	
Entreprises de 50 à -300 salariés	
Entreprises de 300 salariés et plus	
<b>Total</b>	0 (calcul automatique)

<b>Par sexe</b>	
<b>Bénéficiaires directs salariés prévus par sexe :</b>	Nb prévisionnel
Femmes	
Hommes	
<b>Total</b>	0 (calcul automatique)

**IV - IMPACTS DE LA CONVENTION**

Nombre d'emplois préservés (nombre entier)	
Nombre d'emplois créés (nombre entier)	
Ne sait pas	

Rubrique indiquée pour information. A renseigner uniquement dans l'onglet





# ORIGINAL

## ALLOCATION CONVENTIONNELLE DE REVITALISATION

Entre

**SANOFI AVENTIS GROUPE**, société anonyme au capital de 76 453 456 euros, dont le siège social est situé 54, rue Boétie, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 335 938, représentée par Bruno LAFORGE, dûment autorisé ;

Désignée ci-après : « **SAG** »  
**D'UNE PART,**

**ET**

**L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**, Etablissement d'administration Publique Générale, domicilié 2 avenue Youri Gagarine 94400 VITRY-SUR-SEINE, dont le numéro SIREN est 200 058 014, représenté par Michel LEPRETRE, Président ;

Désigné ci-après : « **le bénéficiaire** »  
**D'UNE PART,**

Vu les articles L. 1233-84 à L. 1233-90 et D. 1233-37 à D. 1233-44 du code du travail ;

Vu le plan de sauvegarde de l'emploi soumis au comité d'entreprise et notifié à la DIRECCTE, unité Départementale des Hauts de Seine, le 12 février 2016 par Sanofi Winthrop Industrie,

Vu le plan de sauvegarde de l'emploi soumis au comité d'entreprise et notifié à la DIRECCTE, Unité Départementale de Paris, le 16 février 2016 par Sanofi Aventis Groupe,

Vu le plan de sauvegarde de l'emploi soumis au comité d'entreprise et notifié à la DIRECCTE, Unité Départementale du Val de Marne, le 18 février 2016 par Sanofi Aventis France,

Vu la convention ETAT-SANOFI-AVENTIS-GROUPE, SANOFI-WINTHROP INDUSTRIE, SANOFI-AVENTIS FRANCE et SANOFI DEVELOPPEMENT pour le département du Val de Marne, signée le 18 mars 2019 ;

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :**

## ORIGINAL

### Article 1 : **Objet de la convention**

La société SAG, en application de l'article 4 de la Convention Cadre visant notamment le financement de projets indirectement créateurs d'emplois, s'engage à verser à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la somme de **30 000 €** (trente mille euros), pour l'action suivante :

#### **Appui RH des TPE/PME du Grand-Orly Seine Bièvre**

L'Appui RH des TPE/PME a pour objectif de favoriser la création, le développement et le maintien des emplois des entreprises de moins de 50 salariés du territoire en professionnalisant le dirigeant dans sa fonction RH et en l'orientant sur les partenaires RH adaptés, selon la thématique traitée.

Public cible : dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés

Territoire : Bassin d'emploi Grand-Orly Seine Bièvre

Dates de réalisation : 1er juin 2019 au 31 mai 2020

### Article 2 : **Obligation du bénéficiaire**

L'allocation versée devra être utilisée afin de soutenir le développement d'activités dans le Département du Val de Marne, et de créer de nouveaux emplois.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour la Société SAG

Pour l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Monsieur Bruno LAFORGE  
DRH Europe et France

Michel LEPRETRE  
Président